

Fédération des Pyrénées-Atlantiques  
pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

# Assemblée Générale

2013



1er juin - Béost

# SOMMAIRE

<b>ANALYSE FINANCIERE.....</b>	<b>1</b>
COMPTABILITE 2012.....	2
<i>Bilan 2012.....</i>	2
<i>Compte de résultat 2012.....</i>	4
<i>Commentaires sur les comptes.....</i>	6
BUDGET PREVISIONNEL 2013.....	7
<i>Fédération.....</i>	7
<i>Réciprocité.....</i>	8
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	9
<b>RAPPORT D'ACTIVITES DE LA FEDERATION.....</b>	<b>10</b>
RAPPELS ORGANISATION POLITIQUE ET TECHNIQUE.....	11
<i>Organigramme.....</i>	11
<i>Composition des commissions.....</i>	12
COMPTE RENDU DES ACTES (PRESIDENT, BUREAU, C.A).....	13
<i>Représentations « externes ».....</i>	13
<i>Commissions « internes » : synthèse des activités.....</i>	17
<i>Bureau : synthèse des réunions.....</i>	19
<i>Synthèse des décisions du Conseil d'Administration.....</i>	20
CARTES DE PECHE.....	25
<i>Ventes de cartes de pêche 2012.....</i>	25
<i>Premières observations 2013.....</i>	28
AFFAIRES JURIDIQUES.....	32
<i>Nombre Total de PV enregistrés.....</i>	32
<i>Transaction civile perçue en 2012.....</i>	33
<i>Affaires en justice.....</i>	34
<i>Agrément au titre de la Protection de l'Environnement.....</i>	37
<i>Ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement.....</i>	37
<i>Redevances piscicoles : présentation du projet 2013-2015 sur l'utilisation des compensations piscicoles.....</i>	40
MILIEUX AQUATIQUES.....	42
<i>PDPG.....</i>	42
<i>Rédaction des Plans de Gestion Piscicole (PGP).....</i>	42
<i>Etudes.....</i>	43
<i>Travaux de restauration-entretien.....</i>	45
<i>Développement d'outils.....</i>	46
<i>Réunions et représentations de la Fédération.....</i>	46
<i>Suivi et accompagnement du Programme Brigade Verte.....</i>	48
GARDERIE-PECHEES ELECTRIQUES.....	49
<i>Garderie : synthèse des activités 2012.....</i>	49
<i>Pêches électriques : synthèse des activités 2012.....</i>	50
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT-ANIMATIONS.....	55
PROMOTION-COMMUNICATION.....	58
<i>Campagne de communication sur la carte de pêche @.....</i>	58
<i>Sites web.....</i>	60
<i>Presse quotidienne régionale.....</i>	61
<i>Editions.....</i>	62
<b>SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA.....</b>	<b>63</b>
ALEVINAGE - GESTION PISCICOLE.....	64
SYNTHESE DES ACTIONS ENTREPRISES.....	66
<b>EXAMEN DES VOEUX.....</b>	<b>67</b>





# ANALYSE FINANCIERE



Lac d'Artouste - © S. Corre

## Assemblée Générale 2013



# COMPTABILITE 2012

## Bilan 2012

<b>BILAN - ACTIF</b>					
		(Devise : EUR)			
DUREE DE L'EXERCICE	12 mois	<b>EXERCICE N. CLOS LE</b>		EXERCICE N-1	
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT	12 mois	<b>31.12.12</b>		31.12.11	
		BRUT	Amort., Provis.	NET	
				NET	
<b>ACTIF</b>  <b>IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	19 278.49	8 142.45	11 136.04	17 075.99
	Avances & acomptes sur immob. incorporelles				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	8 232.25		8 232.25	8 232.25
	Constructions	594 587.89	303 424.38	291 163.51	279 017.70
	Install. techniques, Matériel & Outill. industriels	336 409.12	325 467.21	10 941.91	17 113.88
	Autres immobilisations corporelles	126 006.92	93 395.73	32 611.19	46 810.60
	Immobilisations mises en concession				
	Immobilisations en cours				1 587.33
	Avances & acomptes sur immob. corporelles				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				15.00	
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 441.00		1 441.00	1 441.00	
<b>TOTAL</b>	<b>(I)</b>	<b>1 085 955.67</b>	<b>730 429.77</b>	<b>355 525.90</b>	<b>371 293.75</b>
<b>LIAISON</b>	Comptes de liaison				
<b>ACTIF</b>  <b>CIRCULANT</b>	<b>STOCKS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances & acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES</b>				
	Usagers & comptes rattachés	28 453.10		28 453.10	19 527.50
	Autres créances	385 897.40		385 897.40	266 560.32
<b>DIVERS</b>					
Valeurs mobilières de placement	583 955.54		583 955.54	588 785.14	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	237 922.32		237 922.32	266 125.70	
Charges constatées d'avance		12 560.98		12 560.98	3 857.92
<b>TOTAL</b>	<b>(III)</b>	<b>1 248 789.34</b>		<b>1 248 789.34</b>	<b>1 144 856.58</b>
<b>COMPTE</b> <b>DE</b> <b>REGUL.</b>	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				
	Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(I A VI)</b>	<b>2 334 745.01</b>	<b>730 429.77</b>	<b>1 604 315.24</b>	<b>1 516 150.33</b>

## BILAN - PASSIF

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12 mois	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12 mois	31.12.2012	31.12.2011
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>FONDS PROPRES</b>			
	Fonds associatifs sans droit de reprise		823 752.29	823 280.84
	Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)			
	Réserves		68 112.25	68 112.25
	Report à nouveau		-131 497.74	-164 546.74
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)</b>		<b>31 182.92</b>	<b>63 998.04</b>
	<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIF</b>			
	Autres fonds associatifs avec droit de reprise			
	Apports			
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés			
Résultat sous contrôle de tiers financiers				
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)				
Subventions d'investissement sur bien non renouvelables		84 907.89	103 358.26	
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				
	<b>TOTAL (I)</b>		<b>876 457.61</b>	<b>894 202.65</b>
<b>LIAISON</b>	Comptes de liaison	<b>(II)</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	Provisions pour risques		9 000.00	
	Provisions pour charges		15 000.00	15 000.00
	<b>TOTAL (III)</b>		<b>24 000.00</b>	<b>15 000.00</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	Sur subventions de fonctionnement		137 774.14	99 127.55
	Sur autres ressources			
	<b>TOTAL (IV)</b>		<b>137 774.14</b>	<b>99 127.55</b>
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts & dettes financières divers		158 239.25	160 797.07
	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		449.45	2 110.84
	Dettes fiscales et sociales		91 331.32	64 808.32
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		316 063.47	279 423.90
Instrument de trésorerie				
<b>COMPTE REGUL.</b>	Produits constatés d'avance			680.00
	<b>TOTAL (V)</b>		<b>566 083.49</b>	<b>507 820.13</b>
	Ecarts de conversion passif	<b>(VI)</b>		
	<b>TOTAL GENERAL (I A VI)</b>		<b>1 604 315.24</b>	<b>1 516 150.33</b>

# Compte de résultat 2012

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			
		(Devise : EUR)	
DUREE DE L'EXERCICE	12 mois	<b>EXERCICE N</b>	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT	12 mois	<b>31.12.2012</b>	31.12.2011
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises (France Export )		
	Production vendue - Biens (France Export )		
	Production vendue - Services (France 62 962.60 Export )	62 962.60	43 740.20
	<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b> (France 62 962.60 Export )	<b>62 962.60</b>	<b>43 740.20</b>
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	494 799.13	333 136.22
	Reprises sur amortissements & provisions, Transfert de charges		
	Autres produits		
	- cotisations	346 303.00	341 466.00
	- dons	5 648.00	46 728.00
	- legs et donations	2 013.72	3 662.63
	- produits liés à des financements réglementaires		
	- vente de dons en nature	9 050.00	
	- autres produits de générosité		
	- autres produits divers	69 201.97	66 704.01
	<b>TOTAL - PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>989 978.42</b>	<b>835 437.06</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (Marchandises)		
	Achats matières premières et autres approvisionnements	46.18	
	Variation de stock (Matières premières & approvisionnements)		
	Autres achats et charges externes	191 053.91	175 911.64
	Impôts, taxes et versements assimilés	26 130.00	22 186.06
	Salaires et traitements	306 271.27	258 657.97
	Charges sociales	134 172.23	111 507.34
	Dotations aux amortissements : sur immobilisations	56 719.35	45 248.14
	Dotations aux provisions : sur immobilisations		
	Dotations aux provisions : sur actif circulant		
	Dotations aux provisions : pour risques et charges		15 000.00
	Autres charges	244 408.22	205 990.88
	<b>TOTAL - CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>958 801.16</b>	<b>834 502.03</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>31 177.26</b>	<b>935.03</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		



## COMPTE DE RESULTAT (Suite)

(Devise : EUR)

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations		
	Produits autres valeurs mobilières & créances de l'actif immob.		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 975.40	1 791.73
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 124.50	5 169.52
	<b>TOTAL - PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>4 099.90</b>	<b>6 961.25</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		53.53
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL - CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>53.53</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		<b>4 099.90</b>	<b>6 907.72</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>		<b>35 277.16</b>	<b>7 842.75</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 073.15	33 049.20
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	21 345.61	23 222.37
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>TOTAL - PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>26 418.76</b>	<b>56 271.57</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		116.28
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 344.00	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9 000.00	
	<b>TOTAL - CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>22 344.00</b>	<b>116.28</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>4 074.76</b>	<b>56 155.29</b>
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE (I-II+III-IV+V-VI+VII-VIII-IX-X)</b>		<b>39 351.92</b>	<b>63 998.04</b>
<b>+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)</b>			
<b>- Engagements à réaliser sur les ressources affectées (XII)</b>		8 169.00	
<b>TOTAL - PRODUITS (I+III+V+VII+XI)</b>		<b>1 020 497.08</b>	<b>898 669.88</b>
<b>TOTAL - CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)</b>		<b>989 314.16</b>	<b>834 671.84</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT (total produits - total charges)</b>		<b>31 182.92</b>	<b>63 998.04</b>

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b> Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	<b>TOTAL</b>	
	<b>CHARGES</b> Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations Personnel bénévole	<b>TOTAL</b>	

\*Y compris  
- Redevances de crédit bail mobilier  
- Redevances de crédit bail immobilier



## Commentaires sur les comptes (R.Chevalère - Expert-comptable)

### GESTION 2012 SUR LE COMPTE DE RESULTAT COMPRENANT L'ACTIVITE INSTITUTIONNELLE ET L'ACTIVITE DU CHAPITRE RECIPROCITE

L'activité 2012 de la Fédération se présente ainsi en matière de produits d'exploitation :

- Accroissement de 43 % de l'ensemble des prestations pour un montant global de 62 962 €
- L'augmentation de 70 % du produit des actions subventionnées pour des projets d'intérêt général ayant nécessité la mise en œuvre de moyens complémentaires, soit 398 943 € de subventions
- Le maintien du produit des cartes (247 977 € contre 242 591 €)
- revalorisation des redevances piscicoles : 60 102(+4 510 €)

L'ensemble des produits aboutit à un total de 825 451 €, en progression de 18 % sur celui de 2011, ce qui résulte pour l'essentiel de l'accroissement des activités spécifiques menées par la Fédération. Les charges d'exploitation s'établissent à 794 467 €, maintenues dans le cadre des dépenses prévisionnelles budgétées, de sorte que le résultat excédentaire de l'exercice ressort à **30 984 €**.

Le chapitre **Réciprocité** présente des produits d'exploitations quasiment stables par rapport à 2011 :

- La stabilisation de la contribution du Club Halieutique (95 856 €) laquelle représente 48% des produits
- Une stabilisation du produit des cartes 98 325 € contre 98 875 € en 2011

Le total des produits ressort donc à 195 045 € contre, en 2011, 197 341 €.

En matière de charges de fonctionnement, les coûts s'élèvent à 124 726 €, contre 131 744 € en 2011.

Le différentiel « produits/charges » dégage un disponible reversé aux associations à concurrence de 70 120 € contre une prévision initiale de 55 000 € et le résultat excédentaire affecté en report à nouveau s'élève à **199 €**.

Les résultats cumulés des deux secteurs présentent un excédent de **31 183 €**.

### EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE AU BILAN DU 31 DECEMBRE 2012

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 876 458 €, en diminution de 17 745 € par rapport à la situation au 31/12/2011 ; cette évolution résulte :

- En positif du résultat excédentaire de l'exercice 2012 pour 31 183 €
- En négatif de l'écart entre les subventions d'investissement perçues et la reprise sur subvention pour -18 448 €
- En négatif de la quote-part du résultat 2011 affectée au financement des travaux pour la réalisation de bureaux - 30 480 €

Les investissements après amortissements sont en réduction de 15 768 €. Aucun emprunt n'est en cours au 31/12/2012.

Au plan du financement du cycle d'exploitation, la Fédération dispose, tous secteurs confondus et hors fonds dédiés et provisions pour travaux à réaliser, d'un fonds de roulement permanent de 520 932 €, montant comparable à celui de 2011. Cependant, du fait de l'augmentation du volume des opérations, il représente 192 jours de fonctionnement contre 254 jours au 31/12/2011 ; **son volume est néanmoins suffisant pour faire face aux dépenses d'exploitation.**

# BUDGET PREVISIONNEL 2013

## Fédération

CHARGES	
Frais de personnel	368017
Frais de fonctionnement	85700
Participations	100356
Programme d'actions 2013	180500
Dotations aux amortissements	48500
Impôts/taxes	22101
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>805174</b>

PRODUITS	
Cotisations fédérales	250578
Subventions	414370
Prestations	21450
Autres produits	118776
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>805174</b>

## Réciprocité

CHARGES	
Frais de personnel	80184
Frais de fonctionnement	20850
Participations	73850
Impôts/taxes	3238
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>178122</b>

PRODUITS	
Cotisations	96151
Subventions	80000
Autres produits	2000
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>178151</b>





# RAPPORT D'ACTIVITES DE LA FEDERATION



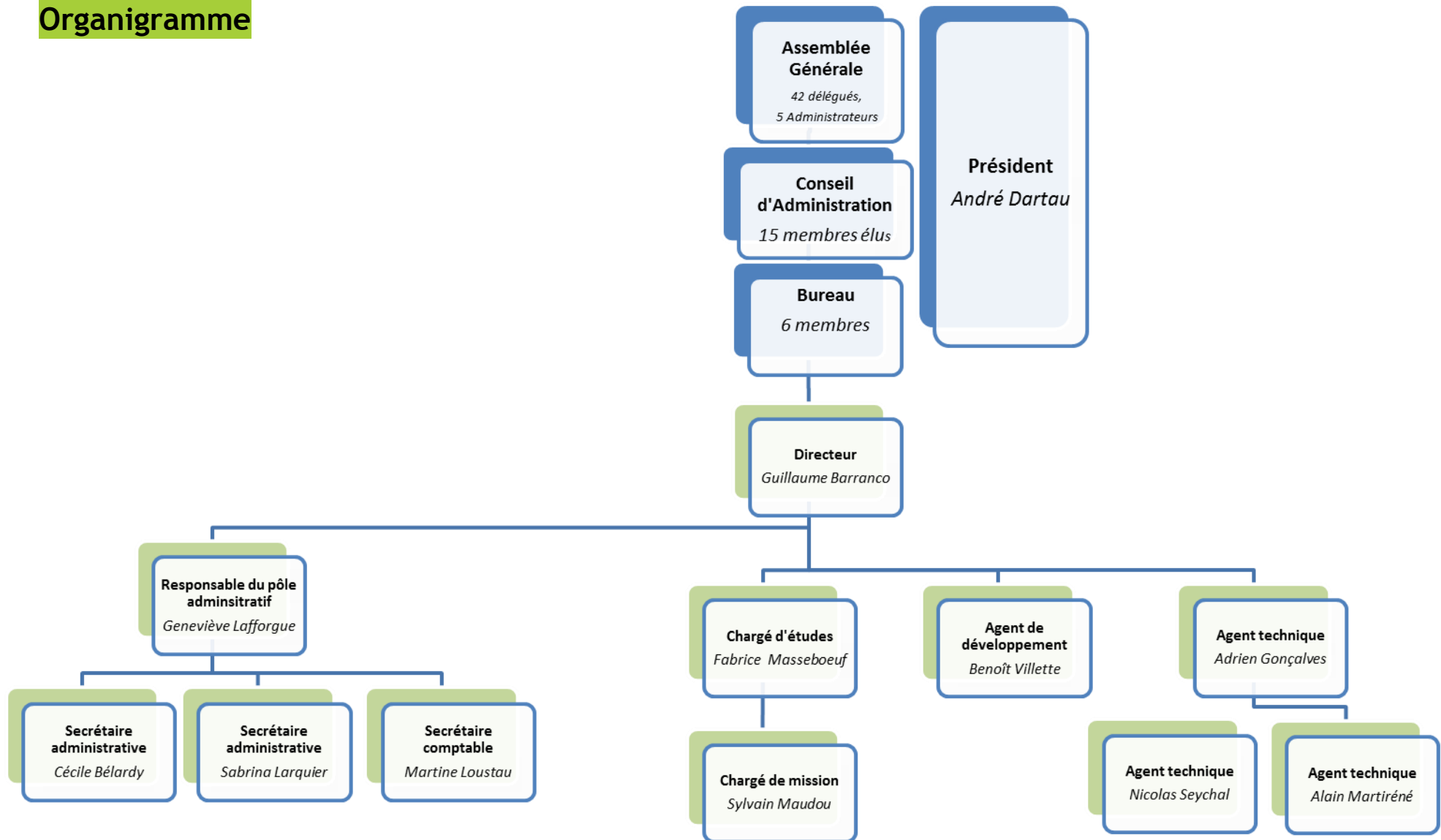
*Pêche à la mouche sur le gâve d'Ossau - © Stonefly*

Assemblée Générale 2013



# RAPPELS ORGANISATION POLITIQUE ET TECHNIQUE

## Organigramme



## Composition des commissions

COMMISSION DES FINANCES	COMMISSION POISSONS MIGRATEURS	COMMISSION PROMOTION PECHE et INFORMATION	COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES ET REDEVANCES PISCICOLES	COMMISSION TECHNIQUE PLAN DE GESTION SURVEILLANCE DES MILIEUX (police pêche)		COMMISSION SPECIALISEE ADAPAEF	COMMISSION BRIGADE VERTE
Jean-François REGNIER	Olivier BRIARD	Yves LOUROUSE	Yves AGIER	CONSEIL D'ADMINISTRATION		Olivier GAUYACQ	Jean-Baptiste ETCHEVERRY
Pierre FONTAN	Jacques GJINI	Jean-François REGNIER	Pierre FONTAN	Groupe de travail 1ère catégorie	Groupe de travail 2ème catégorie	Pierre GIL , Président de l'ADAPAEF	Jacques GJINI
Yves LOUROUSE	Michel ARENAS	Michel ARENAS	Pierre ETCHECOPAR	Ernest LOMBARD	Michel ARENAS	Alain DASQUET, ADAPAEF	Olivier BRIARD
Louis PEDEBIDOU	Pierre ETCHECOPAR		Ernest LOMBARD	Yves AGIER	Olivier GAUYACQ	Daniel GUERAÇAGUE, ADAPAEF	Pierre ETCHECOPAR
	Jean-Baptiste ETCHEVERRY		Yves LOUROUSE	Olivier BRIARD	Ernest LOMBARD		Jean-François REGNIER
				Frédéric MASONNAVE	Erick MARY		René GARAT
Louis PEDEBIDOU	AAPPMA 1 <sup>ère</sup> cat.	AAPPMA 2 <sup>ème</sup> cat.					

# COMPTE RENDU DES ACTES (PRESIDENT, BUREAU, C.A)

## Représentations « externes »

### ARFA (A. DARTAU/P. FONTAN)

L'Association Régionale des Fédérations d'Aquitaine a pour objet les actions des fédérations à l'échelon régional. Elle porte notamment les dossiers « éducation à l'environnement » auprès du Conseil Régional ainsi que le Programme de Sauvegarde de l'Ecrevisse à Pattes blanches. A.Dartau a participé au Conseil d'Administration le 12/12/12, accompagné de Pierre Fontan.

### CLUB HALIEUTIQUE (A. DARTAU/JF REGNIER)

Le Club halieutique est un regroupement réciprocaire interrégional. Il bénéficie de cotisations spécifiques qu'il répartit ensuite auprès des fédérations affiliées (selon clés de répartition). A. Dartau et JF. Régnier ont participé au Conseil d'Administration du 7/09/12 et à l'Assemblée Générale le 20/04/13.

### CODERST (Y. AGIER OU P. ETCHECOPAR)

Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) est une assemblée départementale consultée par le Préfet dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Ce Conseil est présidé par le Préfet ou son représentant. Il est composé de vingt-cinq membres titulaires et de dix-huit membres suppléants désignés par arrêté préfectoral. Il se réunit mensuellement, sauf au mois d'août.

La consultation du CODERST est prévue réglementairement dans le cadre de procédures administratives particulières (autorisation, dérogation). Quelques dossiers sont présentés pour information des membres, en général des synthèses et rapports d'activités. L'avis émis porte notamment sur les projets en matière : d'installations classées industrielles, agricoles, agro-alimentaires, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de la police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives liées à l'eau, aux eaux destinées à la consommation humaine et aux eaux minérales naturelles, des risques sanitaires liés à l'habitat.

En 2012, une centaine de dossiers a été présenté par les différentes Administrations : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement(DREAL), Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), l'Agence Régionale de Santé Aquitaine (ARS), Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

En cours de séances, les représentants de la Fédération ont voté contre :

- la révision du zonage des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole ; le CODERST a, par ailleurs, donné un avis défavorable sur ce dossier.
- la construction d'un barrage écrêteur de crue à BUROS, sur le LUY de BEARN en raison d'un problème de continuité écologique sous le barrage.
- l'autorisation d'exploiter, par la SARL d'ISPEGUY à ST ETIENNE DE BAÏGORRY, un élevage de truites et un atelier d'abattage filetage « sur le fait que ce soit le demandeur qui fixe le seuil des valeurs ».



#### **COGEPOMI (A. DARTAU/O. BRIARD)**

Créé dans huit grands bassins, dont celui de l'Adour, le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs est chargé d'établir le plan de gestion des poissons migrateurs, en eau douce et en mer. Ses membres sont nommés pour 5 ans par le préfet coordonnateur de bassin, président, et représentent les collectivités territoriales, l'administration gestionnaire et les différentes catégories de pêcheurs, usagers, concessionnaires et propriétaires concernés ainsi que des scientifiques.

A. Dartau et O. Briard ont participé à la session plénière du COGEPOMI le 22 juin 2012 (objet : données 2011 et 2012 ; perspectives) ainsi qu'au groupe technique « saumon », tenu le 21 février 2013, dont l'objet était la présentation d'un bilan détaillé de la politique gestion de cette espèce.

#### **CDNPS (A. DARTAU)**

La Commission Départementale Nature, Paysages et Sites est une commission créée par l'article 20 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives (articles R. 341-16 à R. 341-25 du code de l'environnement). Outre la compétence nouvelle en matière d'unités touristiques nouvelles issues de la loi n° 200517 relative au développement des territoires ruraux (article L. 145-5 du code de l'urbanisme), elle regroupe les anciennes commissions suivantes :

- la commission départementale des sites, perspectives et paysages, instituée par l'article 1er de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque ;
- la commission départementale des carrières (décret n°94-486 du 9 juin 1994) ;
- et le comité départemental de concertation et de suivi «Natura 2000» (circulaire du 26 juillet 2002 relative à la relance de la concertation Natura 2000).

A. Dartau a participé à deux commissions thématiques au cours de l'année 2012 : commission « carrières » (11/09) et commission « nature » (9/10).

#### **COMITE DE PILOTAGE PECHE 64 (A. DARTAU)**

Le Comité de Pilotage Pêche 64 réunit l'ensemble des partenaires de la démarche : collectivités (Conseil général, Conseil Régional, Agence de l'Eau), services de l'Etat (DDTM), Fédération de Pêche et Comité Départemental du Tourisme. Le Comité de Pilotage a pour objet le suivi et la coordination des opérations prévues dans le cadre du programme d'actions.

A. Dartau a participé à la rencontre annuelle (bilan et perspectives) le 19/12.

#### **COMMISSIONS COMMUNALES D'AMENAGEMENT FONCIER (Y. AGIER)**

Y. Agier a représenté la Fédération en tant que « personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages » (en application de l'article L121-3 du Code Rural) et a siégé, à ce titre, à quatre réunions : Gurmençon (28 juin et 27 novembre 2012), Autevielle (18 juin 2012) et Viellenave (23 novembre 2012). Une attention particulière a été portée sur les mesures de recalibrage de petits cours d'eau.

#### **CONCESSION OSSAU (A. DARTAU/JF REGNIER/P. FONTAN/E. LOMBARD)**

L'Etat procède au renouvellement des concessions en vallée d'Ossau. Prévues initialement pour 2012 ce renouvellement est pour l'heure reporté. La procédure initiale (récemment remise en question par la Ministre de l'Écologie, D.Batho) prévoit une ouverture à la concurrence à l'échelle de l'Europe. Dans ce cadre, la Fédération est régulièrement sollicitée par des entreprises postulant au renouvellement. Les études réalisées par le Conseil général entre 2010 et 2012 permettent par ailleurs, d'avoir des données sur l'impact actuel de l'hydroélectricité sur les milieux aquatiques en vallée d'Ossau.

A. Dartau a ainsi rencontré, le plus souvent en compagnie des Présidents des AAPPMA de Laruns, Bielle et Arudy, les entreprises suivantes : Direct Energie (12/06/12), Alpiq (26/06/12), SHEM (concessionnaire actuelle, 24/01/13), Fortum (8/04).

#### **FNPF (A. DARTAU/JF REGNIER)**

La Fédération Nationale de la pêche en France a succédé à l'Union Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique, qui avait été créée en 1947. C'est la loi sur l'eau (LEMA), du 30 décembre 2006, qui reconnaît à la FNPF le caractère d'établissement d'utilité publique. Sa constitution officielle a lieu le 5 février 2007 au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, aujourd'hui Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. La FNPF est dirigée par un conseil d'administration de 35 membres dont l'un représente les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et par un bureau de 13 membres. Les membres du C.A travaillent aux missions qui incombent à la FNPF au travers de sept commissions permanentes et huit groupes de travail. Une dizaine de salariés permanents œuvre également au service de la pêche au siège parisien.

La Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques participe chaque année au congrès (Assemblée Générale). Celle-ci a eu lieu les 23 et 24 mai 2012.

#### **GDSAA (O. BRIARD)**

Le Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine regroupe les Fédérations de Pêche pêcheurs et les pisciculteurs et a pour objet la protection du milieu aquatique et l'amélioration de l'état sanitaire des poissons, dans les piscicultures comme dans les étangs et rivières d'Aquitaine. Le GDSAA effectue des contrôles sanitaires et des analyses sur l'eau et les poissons, en collaboration avec le laboratoire départemental, ainsi que des études sur l'environnement et la pathologie des poissons.

O. Briard représente la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques en tant que membre du Conseil d'Administration du GDSAA (réuni le 13/07/12 et le 5/10/12).

#### **PARC NATIONAL (JF REGNIER)**

Le Parc national des Pyrénées est le troisième parc national français, créé par le décret du 23 mars 1967 modifié par le décret du 15 avril 2009. Si le Parc national des Pyrénées est un territoire, c'est aussi un établissement public à caractère administratif, sous la tutelle du Ministère en charge de l'environnement. Parmi les commissions en charge du suivi des actions du Parc, figure le Conseil Economique, Social et Culturel (CESC). Celui-ci assiste le conseil d'administration et le directeur du Parc national des Pyrénées, notamment, en matière de politique contractuelle, de suivi et de mise en œuvre de la charte du territoire et d'animation de la vie locale.

Il est composé de représentants d'organismes d'associations et de personnalités qui participent à l'activité économique, sociale et culturelle dans le Parc national des Pyrénées ou concourent à la vie locale, ainsi que des représentants des habitants et des usagers du Parc national des Pyrénées (accompagnateurs en montagne, responsables de gîtes et de refuges, représentants du tourisme et de l'agriculture...). A ce titre, JF. Régnier représente la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques en tant que membre du CESC (réuni le 23/04/12 et le 11/12/12). Par ailleurs, JF. Régnier a participé à une rencontre visant à la signature d'une convention de partenariat entre l'Agence de l'Eau et le Parc National (28/08/12).

#### **PGE, COMMISSIONS « IRRIGATION »**

Le déficit très marqué de l'équilibre ressources/besoins du bassin de l'Adour, dû notamment à l'importance de l'irrigation du maïs, se traduit par des étiages sévères malgré la réalisation de

nombreuses retenues artificielles. Les différents SDAGE ont, depuis plusieurs années, introduit la nécessité de mettre en œuvre un Plan de Gestion des Etiages sur l'Adour amont. Dans ce cadre, des commissions locales « irrigation » sont réunies afin de caler les quotas de prélèvement sur les sous bassins concernés (Lees, Gabas...). A. Dartau a participé à ces commissions le 10/05/12 (Momuy) et le 11/05/12 (Escaunets/Lembeye).

#### **SAGE COTIERS BASQUE (O. BRIARD)**

Le territoire du SAGE Côtiers basques, situé à l'extrême Sud-Ouest de la France, couvre les bassins versants français de neuf fleuves côtiers : la Bidassoa, le Mentaberri erreka, l'Untxin, la Nivelle, le Basarun erreka, le Baldareta, l'Uhabia, le Lamoulie et le moulin Barbot.

Très urbanisé sur la côte en particulier, le territoire compte à l'année près de 143 000 habitants. En été, cette population triple avec une arrivée massive de touristes attirés par une nature préservée et généreuse en termes de paysages et de zones balnéaires. L'économie locale est tournée vers l'eau, sous toutes ses formes, par une économie des sports de glisse particulièrement développée et une activité autour de la pêche traditionnelle encore bien présente. De plus, l'économie du tourisme se base sur l'attractivité du territoire et ses atouts naturels, notamment en termes de qualité des eaux de baignade. Les élus locaux ont fait de la qualité de l'eau une de leur préoccupation majeure depuis plus de 10 ans et désirent, à travers l'élaboration du SAGE, grouper leurs efforts pour proposer ensemble des solutions pérennes de préservation des territoires. Les trois enjeux retenus pour le SAGE sont la qualité des eaux, l'eau et l'urbanisme et les milieux.

Des réunions thématiques sont organisées tout au long de l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions (en cours) : 1/06/12 ; 4/07/12 ; 28/09/12 ; 19/11/12. Par ailleurs, O. Briard représente la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques en tant que membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE), réunie le 20/07/12, dont l'objet est le suivi et la validation de l'état d'avancement du SAGE.

#### **SPPPI (SECRETARIAT PERMANENT POUR LA PREVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES) (Y. AGIER)**

Ce Secrétariat a pour mission, dans le domaine de l'environnement industriel et sur la zone considérée, de favoriser la concertation et l'information, de proposer des actions visant notamment à prévenir les risques technologiques majeurs, à assurer un développement industriel durable respectueux de l'environnement. La Fédération fait partie du collège des associations, usagers et personnalités qualifiées.

Jusqu'à présent il existait un SPPPI « AIR » pour le Bassin de LACQ et 2012 a vu la création d'un SPPPI « EAU » dans cette zone afin d'aborder les problèmes de pollutions chroniques.

Au cours d'une première réunion organisée par la DREAL, le 5 octobre 2012, M. AGIER a dénoncé des problèmes de pollution rencontrés sur le Gave de Pau, précisément au niveau de la plateforme SOBEGI et du canal ARISTA, affluent rive gauche du Gave à l'aval de la centrale de PARDIES.

Il lui a été répondu que la réunion portait essentiellement sur la dépollution des sols et de la nappe phréatique, mais lors de la discussion, M. AGIER a mis en évidence que la nappe communiquait, suivant les niveaux des débits, avec le Gave de Pau et avec la BAÏSE et qu'en conséquence, elle polluait ces deux rivières.

Ces problèmes de pollution de la zone de LACQ ont été abordés de façon plus précise au cours d'une deuxième réunion, le 7 novembre 2012, entre les services de l'Etat (DDTM, ONEMA) et les représentants des AAPPMA de la Gaule paloise et des Baïses, M. AGIER et Fabrice MASSEBOEUF. Il a ainsi été convenu de réunir les différents services deux fois par an afin de faire le point sur les problèmes en cours et surtout sur les actions mises en œuvre pour traiter ces nuisances.

#### **TFP**

L'Association Truite Fario Pyrénéenne réunit les Fédérations Départementales de Pêche du massif pyrénéen. Elle a pour objet principal l'amélioration des connaissances sur l'espèce truite fario. Des études phénotypiques et génétiques sont ainsi engagées. Le 27/02/13, A. Dartau, accompagné des

chargés d'études de la Fédération, ont ainsi participé à une réunion de restitution des premiers résultats de ces travaux.

#### UFBAG (A. DARTAU)

L'UFBAG (Union des fédérations, pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour-Garonne) regroupe dix-huit fédérations départementales issues des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Cinq autres départements en font partie : la Charente, la Charente-Maritime, la Corrèze, le Cantal et la Lozère. Outre une mission d'harmonisation et de mutualisation, l'UFBAG est chargée d'assurer l'interface entre les fédérations départementales et la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que les divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle du bassin. L'UFBAG concourt à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques ainsi qu'à la promotion du loisir pêche en structurant le réseau des fédérations. A. Dartau représente la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques, en tant que membre du Conseil d'Administration (réuni le 19/02/13 et le 9/04/13), ainsi qu'au congrès (Assemblée Générale) tenu les 26 et 27/05/12.

#### DIVERS (RENCONTRES PONCTUELLES)

- Visite de la centrale Masseys et de la passe à poissons avec les élus du Conseil général, le 8/06/12 (A. Dartau)
- Fête de la Pêche de l'AAPPMA de la Batbielhe, le 10/06/12 (A.Dartau)
- Remise des prix championnat du monde du saumon, le 13/07/12 (A.Dartau)
- Concours de pêche d'Orthez, le 22/07/12 (A.Dartau)
- Concours de pêche de Saint-Mont (32), le 12/08/12 (A.Dartau)
- Remise des prix championnat du monde de pêche de l'adour, le 19/08/12 (A.Dartau)
- Journées de l'Industrie Electrique (EDF) à Baigts de Béarn, le 6/10/12 (A.Dartau)
- Participation aux différentes assemblées générales des AAPPMA, 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (A.Dartau, JF Régnier, P.Fontan, Y.Lourouse)
- Réunion « cartes de pêche » le 1/12/12 : bilan des ventes de cartes et perspectives, avec l'ensemble des AAPPMA.

## Commissions « internes » : synthèse des activités

#### COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES REDEVANCES PISCICOLES

Cette commission est présidée par Y.Agier. Dans ce cadre, les principales activités ont consisté :

- à l'examen de toutes procédures et à leur instruction au civil, comme le prévoit l'article L 437-18 du Code de l'Environnement ;
- au dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie pour une pollution (Canal du Moulin à ABIDOS), mandaté à cet effet par le Président de la Fédération ;
- à la préparation d'une note technique proposant de nouveaux critères de répartition des sommes reçues au titre des redevances piscicoles de la part des gérants d'usines hydroélectriques et de la FNFP ;
- à la rencontre du propriétaire de la centrale MASSEYS à NAVARRENX, afin de mettre en place une convention de partenariat avec la Fédération en vue de pallier l'absence de compensations piscicoles sur le nouveau site (projet en cours) ;
- à la préparation et à l'animation de la Commission des Affaires juridiques et des redevances piscicoles qui s'est tenue le 16 novembre 2012 à PAU, à laquelle participaient, comme membres, MM. DARTAU, AGIER, FONTAN, LOMBARD et LOUROUSE (M. ETCHECOPAR, excusé).



L'ordre du jour, le matin, portait sur l'examen des contraventions à la police de la pêche en contentieux et pour ce faire, les Présidents des AAPPMA concernées par les délits examinés avaient été convoqués (AAPPMA BASABURUA, GAVE D'OLORON, LE PESQUIT, LARUNS).

L'après-midi, présentation des nouvelles règles de répartition des redevances piscicoles à toutes les AAPPMA concernées par les microcentrales.

#### COMMISSION MIGRATEURS

Cette commission est présidée par O. Briard et les principales activités ont consisté :

- à l'état des lieux des connaissances sur l'espèce saumon atlantique : stocks, pêches
- à la réflexion sur les perspectives en matière de pêche aux lignes de l'espèce

Une commission s'est réunie à ce titre le 10/10/12. Outre les Présidents des AAPPMA concernées par la pêche du saumon atlantique, différents experts ont été conviés (INRA, ONEMA, Migradour).

#### COMMISSION FINANCES

Cette commission est présidée par P.Fontan et les principales activités ont consisté à la préparation du Conseil d'Administration du 13/04 :

- présentation des comptes de résultat 2012
- budget prévisionnel 2013
- réflexion sur le résultat du compte Fédération 2012

La commission s'est réunie le 4/04/13. Etaient présents : P.Fontan, A.Dartau, R.Chevalère (cabinet expert-comptable) ainsi que G.Lafforgue et G.Barranco.

#### COMMISSION PROMOTION

Cette commission est présidée par Y.Lourouse et les principales activités ont consisté :

- au bilan du plan d'actions marketing 2012 mis en œuvre en partenariat avec le CDT (sous convention)
- aux perspectives 2013

La commission s'est ainsi réunie le 26/10/12. Etaient présents : Y.Lourouse, A.Dartau ainsi que B.Villette et G.Barranco. N.Graeff, du CDT, était également convié.

## Bureau : synthèse des réunions

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
14 juin 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqué de presse du WWF sur la pêche de loisir et réaction de la FNPF</li> <li>- Renouvellement des concessions en Ossau et positionnement de la Fédération</li> <li>- Compensations piscicoles : intervention auprès de la FNPF et groupe de travail</li> </ul>
12 juillet 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problématique saumon : tenue d'une commission</li> <li>- Cartes de pêche : augmentation CPMA et mise en place du système internet dans le département</li> <li>- Affaires juridiques : décision de porter plainte contre E.Dablanc</li> <li>- Validation pour élaborer un accord d'entreprise</li> </ul>
13 septembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du budget prévisionnel 2013</li> <li>- Cartes de pêche : augmentation cartes découverte et personnes mineures (harmonisation régionale) et mise en place du système internet dans le département</li> </ul>
18 octobre 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes de pêche : réflexion sur mise en place du « partage » et ristourne dépositaire</li> <li>- Accord d'entreprise : transmission du premier projet aux salariés</li> <li>- Compte rendu de la commission poissons migrateurs</li> <li>- Information : désignation obligatoire d'un commissaire aux comptes</li> </ul>
15 novembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes de pêche : réflexion sur modalités d'accompagnement des AAPPMA situées dans les agglomérations (BAB ; Pau ; Orthez ; Oloron)</li> <li>- Contribution sur réflexion politique poissons migrateurs</li> </ul>
13 décembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes de pêche : proposition d'un avenant à la convention et politique de communication</li> <li>- Structuration : politique tarifaires et conventions pêches électriques</li> <li>- Redevances piscicoles : mise à jour de la note suite à la commission</li> <li>- Accord d'entreprise : retours et remarques des salariés sur le premier projet présenté</li> <li>- Affaires juridiques : validation des propositions de la commission</li> </ul>
10 janvier 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomination d'un commissaire aux comptes : compte rendu de l'audit</li> <li>- Cartes de pêche : politique de communication auprès des dépositaires et AAPPMA</li> <li>- Informations : démission de N.Seychal ; propositions de travaux pour de nouveaux bureaux</li> </ul>
14 février 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du Conseil d'Administration (prise en charge consommables ; structuration ; aménagements de bureaux)</li> <li>- Cartes de pêche : respect des règles du jeu en application des décisions du C.A et statuts des AAPPMA</li> </ul>
14 mars 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règles du jeu : réflexion sur mise en place d'un groupe de travail « règlement intérieur »</li> <li>- Cartes de pêche : réflexion sur mise en place du rééquilibrage financier ; difficultés apparaissant avec l'avenant</li> <li>- Présentation du projet leader Soule et demande d'avance sur trésorerie par l'AAPPMA Pays de Soule</li> <li>- Modifications réglementaires annuelles : définition du calendrier</li> <li>- Affaires juridiques : décision de porter l'affaire « Lescun » en Conseil d'Etat</li> </ul>
14 avril 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finances : présentation des comptes 2012 et réflexion sur affectation du résultat</li> <li>- Plan d'actions 2013 : point d'étape</li> <li>- Réflexion sur transfert des baux de pêche suite à Déclaration d'Intérêt Général (article L435-5)</li> </ul>

# Synthèse des décisions du Conseil d'Administration

05 JUILLET 2012

## 1) - Réglementation départementale 2013 :

Examen des modifications réglementaires demandées par les AAPPMA, avant transmission à la DDTM

## 2) - Sécurité en aval des ouvrages hydroélectriques :

Arrêté préfectoral n° 2012-170-0016 du 18/06/2012 relatif à la sécurité des personnes aux abords des ouvrages hydroélectriques réglementant l'accès à certains secteurs de cours d'eau du bassin des gaves en vallée d'OSSAU.

Arrêté élaboré dans le cadre des travaux de la commission consultative sur les usages de l'eau en vallée d'OSSAU et des consultations conduites par la DREAL d'AQUITAINE.

Vive inquiétude des Administrateurs : des interdictions de pêche ou des interdictions de marcher dans l'eau concernent de nombreux tronçons situés sur les têtes de bassin du Gave d'OSSAU.

## 3) - Activité de la garderie départementale :

Bilan à établir en fin d'année pour évaluation de la présence des agents techniques sur la base du programme d'actions défini avec le directeur.

Mais difficultés de développement possible d'une activité de garderie pour la rendre plus efficace dans le département, en nombre d'agents et en temps consacré.

20 OCTOBRE 2012

## 1) - Orientations budgétaires :

- Dès 2012, aide financière apportée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la réalisation de certaines missions, après conclusion d'une convention et en application de l'accord cadre national FNP / MEDDTL du 27/03/2012.

Dossier de demande de subvention déposé pour la période d'avril à décembre 2012.

- Intégration dans le budget prévisionnel 2013 du programme des actions fédérales, ainsi que le plan de leur financement par subventions à solliciter.

Points-clés ressortant de l'analyse des différentes actions programmées pour 2013 :

- Cormorans :

. Réflexion à mener sur une éventuelle augmentation du quota actuel autorisé de 250 cormorans à réguler dans le département.

- PDPG : réactualisation 2012-2016

. Etude en cours (sur devis) pour éditer ce document sur papier, aux fins de diffusion notamment auprès des AAPPMA et des autorités administratives.

. Téléchargement toujours possible de ce document.

- Ecrevisses à pieds blancs :

Mandatement possible de la Fédération par l'ARFA pour la réalisation, dès 2013, d'un inventaire de cette espèce sur un certain nombre de cours d'eau du département.

Mission inscrite dans le cadre d'une compensation financière faite par l'A65 à l'ARFA et à la DREAL, sur les nuisances environnementales générées.

- Plan de formation :
  - . Dépôt à la Préfecture, depuis juin 2010, d'un dossier de demande d'accréditation de la Fédération pour dispenser des formations, dont celle des gardes-pêche particuliers. Dossier toujours en souffrance, aboutissement espéré pour février 2013.
  - . Renouvellement de la formation dispensée par Benoît VILLETTE, pour coordination du réseau des APN du département.

- SDDLDP : Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche
  - . Nombre d'actions déjà réalisées dans le cadre de la démarche « Pêche 64 » depuis 2006 (plan d'actions marketing...).
  - En matière d'halieutisme (réglementation, empoissonnement), programmation pour le début d'année 2013 d'une enquête via internet, sur les attentes des pêcheurs.
  - En parallèle, l'AAPPMA du PAYS de SOULE a pour projet d'expérimenter un plan de développement halieutique sur son territoire. Un dossier a été déposé auprès du « Leader Montagne basque » en ce sens.

- Programmes d'animation :
  - . Présentation à l'Inspection Académique d'un projet pédagogique à destination des collèves.
  - . Poursuite de ce qui se fait en primaire par le biais des « brigades vertes », ainsi que des journées « jeunes ».
  - . Développement de l'APN itinérant, avec pour objectifs : 3 ateliers en 2013, 2 ayant été réalisés en 2012 par Benoît VILLETTE, auprès des AAPPMA de BIELLE et du PAYS de MIXE.

- Promo/marketing :
  - . Projet de création d'un site internet propre à la Fédération, retraçant entre autres toutes les actions fédérales.
  - . Actions presse à développer.

- Cartes de pêche 2013 :
  - Augmentation de 3 € de la CPMA « Personne Majeure », portant à 89 € le prix de la carte réciprocaire interfédérale.
  - Harmonisation du prix de la carte « Personne Mineure » à 20 € et de la carte « Découverte Enfants » à 5 €.

- Aides aux projets des AAPPMA :

Nouvelle ligne budgétaire inscrite dans les orientations 2013 sous le titre « aides aux AAPPMA », pour soutien financier de la Fédération aux AAPPMA qui ne pourraient financer totalement certains de leurs projets (restauration des milieux ou développement/promotion).

- Budget prévisionnel adopté à l'unanimité des Administrateurs présents.

- Assemblée Générale à convoquer à titre extraordinaire pour désignation d'un commissaire aux comptes et d'un suppléant (si défaillance du titulaire) pour examen des comptes 2012 : en application de l'article L. 612-4 du Code du Commerce, la Fédération recevant plus de 153 000 € de subventions publiques, dont des collectivités locales : Conseils Général et Régional, Agence de l'Eau Adour-Garonne, ...

Nature et étendue des missions du commissaire aux comptes :

- . audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables applicables en France ;
- . vérifications spécifiques prévues par la loi ;
- . rédaction d'un rapport certifiant la régularité et la sincérité des comptes et la situation financière et patrimoniale de la Fédération ne remettant pas en cause notamment la continuité d'exploitation ;
- . Extension de la mission avec de possibles interventions dans le processus de fonctionnement interne de la Fédération aux fins de recommandations sur les points susceptibles d'être améliorés ;
- . Intervention imposée pour 6 exercices comptables.

Par ailleurs, obligation pour la Fédération de publier ses comptes annuels, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, sur le site de la Direction des Journaux Officiels.



## 2) - Ventes de cartes par internet - Perspectives 2013 :

- Modification prévue des statuts des Fédérations et des AAPPMA, pour prise en compte du nouveau système d'adhésion par internet inversant le flux financier des cotisations.

- Vente unique des cartes par internet dans les agglomérations : PAU - BAB - ORTHEZ - OLORON, dans la perspective d'une application élargie à l'ensemble du département dès 2014.

- Avenant à rédiger aux conventions conclues entre les AAPPMA et leurs dépositaires, relativement au règlement des paniers : règles à imposer sur les dates butoirs et pénalités à définir en cas de non-respect.

## 3) - Commission des Migrateurs :

Propositions à présenter pour 2013 au COGEPOMI : nouvelle séance de travail à organiser, dernière réunion tenue le 10 octobre.

## 4) - Impact de l'hydroélectricité :

Communiqué à publier et conférence de presse à programmer, en réaction aux propos tenus dans un article de presse sur un colloque organisé à PAU sur les « 1ères rencontres de l'hydroélectricité pyrénéenne » et auquel la Fédération n'a pas été conviée.

Souhait de la Fédération : que soient imposées dans le cahier des charges, lors du renouvellement des concessions, certaines données environnementales, en référence à l'étude réalisée par le Conseil Général sur l'impact de l'hydroélectricité (étude déjà consultable en ligne).

**22 FEVRIER 2013**

## 1) - Vente des cartes de pêche par internet : étude de faisabilité sur la prise en charge des consommables (papier, encres) par la Fédération

Formule de remboursement :

- selon les plafonds ci-dessous :

- 4 € par ramette (de 500 feuilles),
- 38 € de cartouches pour 100 cartes de pêche vendues,

sur un budget estimé à 4 000 € pour 2013, à utiliser sur la ligne prévue dans le prévisionnel « Aides aux AAPPMA ». Dans le cas d'une vente unique par le système internet, le coût global de l'opération pourrait avoisiner les 7 500 €.

- et en application du principe :

- remboursement au réel si justificatifs présentés par l'AAPPMA inférieurs aux plafonds,
- remboursement sur la base des plafonds si justificatifs supérieurs.

## 2) - Structuration :

Pratiques tarifaires fixées en matière de prestations :

Type	½ Journée	Journée
Ingénierie, formation	150 €	300 €
Animations	120 €	180 €
Pêches électriques		315 €

Conventions établies pour cadrage des interventions en matière de pêches électriques :

- . en partenariat avec MIGRADOUR,
- . avec les AAPPMA (salariés ou bénévoles).

### 3) - Redevances piscicoles :

Nouvelles règles à expérimenter entre 2013 et 2015 et bilan détaillé à dresser à la fin de l'expérimentation :

- Reversement des sommes perçues de la FNPF à l'ensemble des AAPPMA impactées par les ouvrages SHEM et EDF : montant global normalement à recevoir ou, si inférieur, application d'une quote-part selon la valeur des redevances inscrites dans les règlements d'eau/cahier des charges de concession.
- Application d'un reversement par AAPPMA impactée à hauteur de 80 % maximum du montant de la compensation figurant dans le règlement d'eau ; les 20 % restant affectés à la Fédération pour le travail réalisé de mise en œuvre de cette expérimentation (accompagnement technique, suivi administratif).
- Actions éligibles : alevinage, empoissonnement, restauration et suivi des milieux.  
Fiche technique de demande à remplir.  
Constitution d'une commission de vérification composée : du Président de la Fédération, du Président de la Commission des Affaires Juridiques et des Redevances Piscicoles et du Président de la Commission des Finances. En fonction des dossiers, participation possible du personnel salarié.  
Justificatifs à produire.
- Réaffectation, suivant principes ci-dessus, des fonds mis de côté depuis deux ans, aux AAPPMA concernées, aucun projet n'ayant émergé à ce jour. Utilisation possible de ces fonds si montant des projets proposés supérieur au montant annuel de reversement.
- Application d'un bonus fédéral en fonction de certaines opérations et critères établis : opération de restauration de milieux aquatiques, projet intégré au « Plan de Gestion Piscicole » de l'AAPPMA, projet mené en partenariat avec les autres AAPPMA du contexte piscicole, ...

Programmation de deux séances de travail de la Commission susmentionnée pour statuer sur les projets 2013 : 30 avril et 31 octobre.

Transmission prochaine des appels à projets aux AAPPMA.

### 4) - Bâtiment : Aménagement de deux bureaux supplémentaires

Surface d'environ 20 m<sup>2</sup> pour un coût de 22 636 € TTC.

Rappel : sur affectation du résultat 2011, 30 475 € ont été provisionnés pour ce faire.

Anticiper le départ probable de la Fédération des Chasseurs sur le site de BIRON : voir pour une acquisition ou une location de nouveaux locaux, en lien avec les activités de la Fédération (cours d'eau, plan d'eau).

### 5) - Divers :

- Fiche de poste établie en vue du recrutement d'un agent technique en remplacement de Nicolas SEYCHAL, démissionnaire pour reconversion professionnelle : mêmes missions (veille sur les milieux et contrôle des pêcheurs) - poste basé en BEARN, d'où coordination des activités de la garderie sur ce secteur en lien avec les « brigades vertes » et les gardes bénévoles des AAPPMA, Adrien GONCALVES poursuivant ses fonctions au P. BASQUE.
- Renvoi au prochain CA de la demande d'avance de trésorerie de l'AAPPMA du PAYS de SOULE, pour réaliser un projet de structuration de ses activités dans le cadre du « Leader Montagne basque ».
- Proposition de mise en place d'une commission fédérale chargée d'établir un règlement intérieur de la Fédération établissant notamment les clauses de respect des règles émises pour la vente des cartes de pêche.

**1) - Analyse financière : Exercice 2012**

- Attribution d'une prime exceptionnelle à l'ensemble du personnel (y compris Nicolas SEYCHAL), au titre de l'exercice 2012 et proratisée aux heures de travail définies dans les contrats de travail. Et ce, consécutivement à une décision unilatérale de l'employeur.

Cette prime est à imputer dans les comptes 2012, ainsi que les cotisations sociales et fiscales afférentes, d'où une correction à apporter aux comptes présentés pour tenir compte de ces écritures.

- Affectation du résultat excédentaire (ramené à 30 984 €, en tenant des corrections ci-dessus), en parts égales, pour :
  - . les « Projets associatifs » des AAPPMA, avec :
    - . la prise en charge par la Fédération du coût des consommables nécessaires à la vente des cartes de pêche par internet (papier, encres), suivant les formules de remboursement fixées par le CA du 22/02/2013,
    - . la possibilité d'abondement du « pot commun » d'aide financière aux AAPPMA qui ne pourraient financer totalement certains de leurs projets (restauration milieux ou développement/promotion) ;
  - . en « Réserve d'investissements » de la Fédération pour mener certaines opérations, notamment d'ordre technique avec l'acquisition d'un véhicule de terrain, genre 4x4.
- Résultat du Chapitre « Réciprocité » égal à + 199 €, avec un montant de répartition aux AAPPMA de 69 000 € (contre 64 000 € en 2011).
- Modèle de bail de pêche sur les cours d'eau du domaine privé à transmettre à toutes les AAPPMA, pour solutionner la problématique posée par les cartes « Riverains ».

**2) - Projet LEADER Montagne Basque**

Porté par l'AAPPMA du PAYS de SOULE qui sollicite, dans l'attente du reversement des subventions sollicitées, une avance de trésorerie pour couvrir les frais de fonctionnement (dont l'embauche d'une personne) inhérents à cette mission qui se décompose en deux axes de travail : démarche éco-touristique sur zones conformes et tourisme familial à développer sur zones dégradées.

Avec l'assurance écrite de l'obtention des financements, l'avance de trésorerie est consentie à l'AAPPMA, dans le principe et suivant les modalités suivantes :

12 482 € en 2013 et 24 965 € pour 2014, soit 37 447 € au total, l'AAPPMA s'engageant à rembourser, sur convention à rédiger et selon l'échéancier suivant :  
6 241 € en 2013 - 12 482 € en 2014 - 18 724 € en 2015

# CARTES DE PECHE

## Ventes de cartes de pêche 2012

		Personne Majeure		TOTAL	Découv. Femme	TOTAL	Personne Mineure	TOTAL	Découv. Enfant	TOTAL	Vacances	TOTAL	Journalière	TOTAL
		Départem.	Interfédérale											
ARUDY	Papier	152	28	211	14	16	37	42	147	159	10	13	25	31
	Internet	8	23		2		5		12		3		6	
BASABÜRÜA	Papier	153	60	284	9	12	33	40	112	120	12	14	52	57
	Internet	23	48		3		7		8		2		5	
BATBIELHE	Papier	146	203	517	13	25	68	104	168	245	29	31	54	68
	Internet	58	110		12		36		77		2		14	
BIELLE	Papier	21	3	107	0	5	2	10	115	138	0	3	5	17
	Internet	46	37		5		8		23		3		12	
G.ASPOISE	Papier	126	27	244	3	7	9	23	44	70	29	37	30	57
	Internet	49	42		4		14		26		8		27	
G.BARETOUNAISE	Papier	99	13	125	4	5	27	28	74	77	14	14	22	24
	Internet	8	5		1		1		3		0		2	
G.ORTHEZIENNE	Papier	0	0	885	0	79	0	178	0	296	0	19	0	79
	Internet	475	410		79		178		296		19		79	
G.PALOISE	Papier	724	706	1751	69	90	204	239	446	558	29	35	178	298
	Internet	140	181		21		35		112		6		120	
G.PUYOLAISE	Papier	41	97	176	10	17	21	24	41	47	0	0	1	4
	Internet	10	28		7		3		6		0		3	

		Personne Majeure		TOTAL	Découv.	TOTAL	Personne	TOTAL	Découv.	TOTAL	Vacances	TOTAL	Journalière	TOTAL
		Départem.	Interfédérale		Femme		Mineure		Enfant					
G.OLORON	Papier	769	218	1181	42	52	152	175	382	420	95	104	211	235
	Internet	102	92		10		23		38		9		24	
G.ERREKAK	Papier	25		25			3	3			0			
I.C.BAÏSES	Papier	416	172	649	38	41	92	97	264	303	15	15	15	25
	Internet	32	29		3		5		39		0		10	
LARUNS	Papier	148	62	245	19	22	48	57	100	122	92	103	124	154
	Internet	10	25		3		9		22		11		30	
APRN	Papier	1593		1805	39	44	200	206	239	246	186	190	436	449
	Internet	212			5		6		7		4		13	
NIVE	Papier	737	502	1417	44	58	115	136	376	424	29	40	91	126
	Internet	58	120		14		21		48		11		35	
NIVELLE	Papier	379	236	756	41	46	141	164	305	427	44	49	175	212
	Internet	68	73		5		23		122		5		37	
P.MIXE	Papier	137	66	385	14	16	30	44	70	114	6	8	15	24
	Internet	113	69		2		14		44		2		9	
P.SOULE	Papier	187	25	230	11	11	55	56	121	124	14	14	31	42
	Internet	8	10		0		1		3		0		11	
PESQUIT	Papier	500	624	2007	60	118	282	397	510	733	13	31	204	316
	Internet	341	542		58		115		223		18		112	
APAEF	Papier	6		6										
FEDERATION	Papier	20		20	3	3	3	3	3	3			5	5

<b>TOTAL</b>	<b>13026</b>	<b>667</b>	<b>2026</b>	<b>4626</b>	<b>720</b>	<b>2223</b>
--------------	--------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------



	2011	2012	Perte ou gain	Pourcentage
Personne Majeure	<b>13277</b>	<b>13026</b>	-251	-1,890
Dont Départementale	8725	8140	-585	-6,705
Dont Interfédérale	4552	4886	334	7,337
Découverte Femme	<b>622</b>	<b>667</b>	45	7,235
Personne Mineure	<b>1994</b>	<b>2026</b>	32	1,605
Découverte Enfant	<b>4461</b>	<b>4626</b>	165	3,699
Vacances	<b>791</b>	<b>720</b>	-71	-8,976
Journalières	<b>2006</b>	<b>2223</b>	217	10,818
CPMA Migrateurs	<b>738</b>	<b>800</b>	62	8,401
Vignettes Club Halieutique	<b>373</b>	<b>328</b>	-45	-12,064

## Premières observations 2013

### VENTE GLOBALE DES CARTES @ : EVOLUTION 2012-2013 (AU 17/04)

#### Saison 2012

##### Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 17/04/2012

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte annuelle "Personne majeure" ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2012	<b>1625</b>	37.23%
Carte annuelle "Personne majeure" ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2012	<b>1475</b>	33.79%
Carte annuelle Promotionnelle "Découverte Femme"	Carte promotionnelle Découverte Femme 2012	<b>168</b>	03.85%
Carte annuelle "Personne mineure"	Carte Personne mineure 2012	<b>364</b>	08.34%
Carte annuelle "Découverte -12 ans"	Carte Découverte -12 ans	<b>620</b>	14.20%
Carte Hebdomadaire	Carte Vacances	<b>7</b>	00.16%
Carte Journalière	Carte Journalière	<b>106</b>	02.43%
Total		<b>4365</b>	100,00 %

#### Saison 2013

##### Statistiques du 01/12/2012 jusqu'au 17/04/2013

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte annuelle "Personne majeure" ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI	<b>2978</b>	32.50%
Carte annuelle "Personne majeure" ou Interfédérale	Carte Personne majeure	<b>3370</b>	36.77%
Carte annuelle Promotionnelle "Découverte Femme"	Carte promotionnelle Découverte Femme	<b>281</b>	03.07%
Carte annuelle "Personne mineure"	Carte Personne mineure	<b>818</b>	08.93%
Carte annuelle "Découverte -12 ans"	Carte Découverte -12 ans	<b>1367</b>	14.92%
Carte Hebdomadaire	Carte Hebdomadaire	<b>35</b>	00.38%
Carte Journalière	Carte Journalière	<b>315</b>	03.44%
Total		<b>9164</b>	100,00 %

Répartition des produits

Le nombre total de cartes vendues par internet, pour la même période, entre 2012 et 2013 est en nette augmentation : +109%. Ceci est cohérent avec la mise en œuvre d'un système unique de ventes de cartes de pêche dans les agglomérations en 2013.

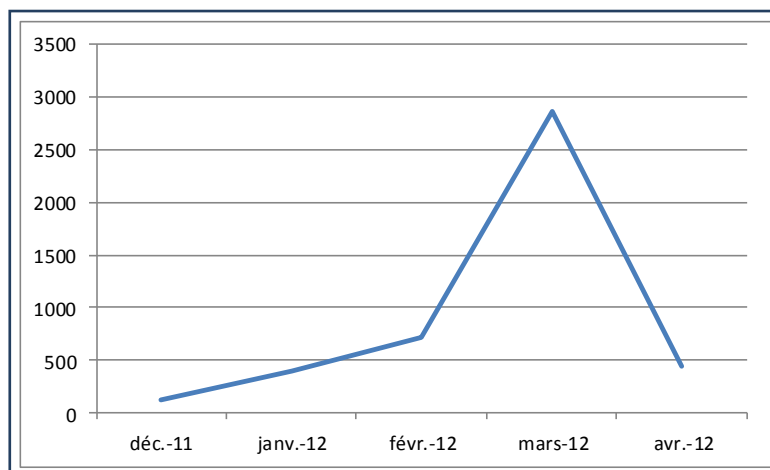
A noter que cette progression est assez identique entre les différents types de cartes, hormis pour les cartes « temporaires » (hebdomadaire et journalière) venant ainsi une modification des pratiques d'achat, notamment à l'ouverture.

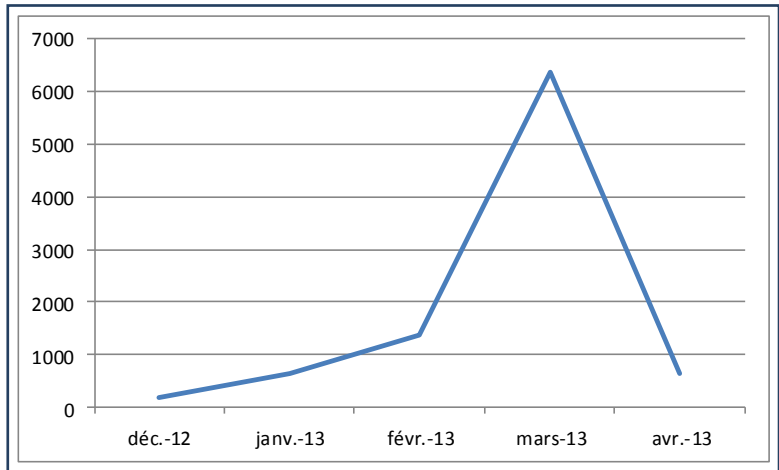
**VENTE GLOBALE DES CARTES @ 2013 : POSITION DU DEPARTEMENT (TOP 20)**

	Cartes Inter-fédérales	Cartes Pers. Majeure	Cartes Découv. Femme	Cartes Pers. Mineure	Cartes Découv. -12 ans	Cartes Hebdo-madaires	Cartes Journalières	TOTAL des PRODUITS
42 - LOIRE	5475	3565	380	1106	1208	1	533	12268
85 - VENDÉE	2882	5672	248	988	1385	10	509	11694
<b>64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES</b>	<b>2977</b>	<b>3369</b>	<b>280</b>	<b>818</b>	<b>1365</b>	<b>35</b>	<b>314</b>	<b>9158</b>
65 - HAUTES-PYRÉNÉES	4455	885	248	665	1297	68	188	7806
09 - ARIÈGE	4456	726	239	523	1204	30	273	7451
12 - AVEYRON	2570	2685	248	707	957	12	110	7289
11 - AUDE	3385	1630	197	581	856	29	70	6748
40 - LANDES	2036	2360	240	521	721	9	148	6035
43 - HAUTE-LOIRE	1960	2231	232	512	875	12	122	5944
30 - GARD	2311	1648	186	518	699	28	154	5544
24 - DORDOGNE	2114	2057	197	404	605	14	73	5464
66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES	1482	2488	246	348	658	39	59	5320
56 - MORBIHAN	1696	1511	125	404	671	24	173	4604
82 - TARN-ET-GARONNE	2219	896	150	400	608	8	101	4382
15 - CANTAL	1444	1728	173	329	405	10	86	4175
34 - HÉRAULT	1792	956	100	297	302	22	98	3567
87 - HAUTE-VIENNE	2032	479	177	250	382	12	104	3436
28 - EURE-ET-LOIR	1116	1264	77	339	395	1	114	3306
86 - VIENNE	1044	1296	97	284	397	7	91	3216
35 - ILLE-ET-VILAINE	1190	1217	70	275	252	11	133	3148

**Le département des Pyrénées-Atlantiques apparaît en 3<sup>ème</sup> position en matière de vente globale des cartes par internet en 2013. Les deux départements qui le précèdent sont des départements qui ont mis en place une vente unique des cartes internet dès 2012.**

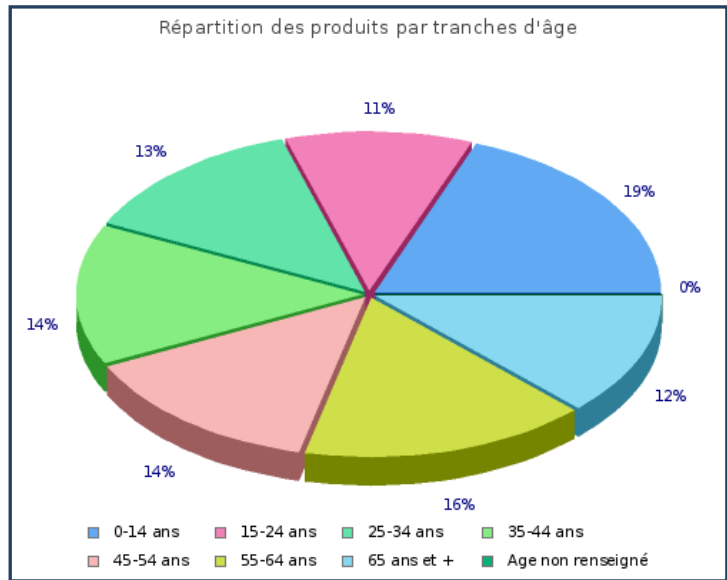
**VENTE GLOBALE DES CARTES @ PAR MOIS : COMPARATIF 2012/2013**





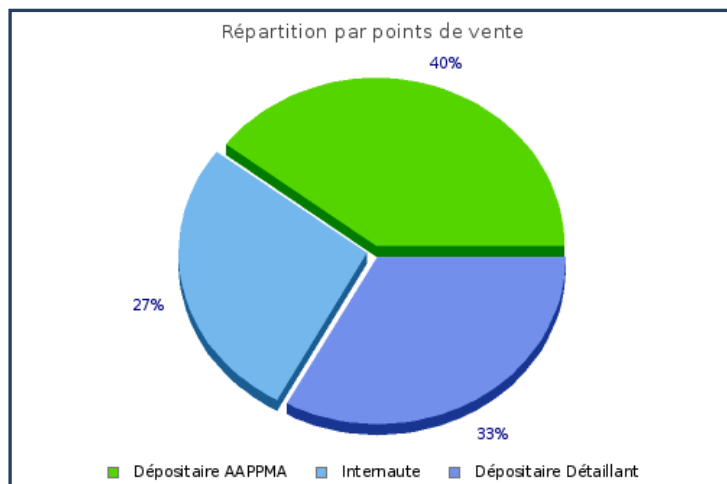
On note une quasi similarité des tendances d'achat entre 2012 et 2013, avec toutefois une légère accentuation durant le mois de mars 2013 suivie d'une baisse en avril.

**VENTE GLOBALE DES CARTES @ : REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE**



Tout comme en 2012, la répartition des ventes de cartes par internet selon les tranches d'âges est très équilibrée. La tranche d'âge la plus représentée reste les 0-14 ans.

**VENTE GLOBALE DES CARTES @ : REPARTITION PAR POINTS DE VENTE**



La majorité des cartes vendues par internet provient des dépositaires (AAPPMA ou commerçants « direct ») : 60% contre 40% pour les pêcheurs achetant la carte depuis chez eux. Cette proportion évolue puisque l’an dernier celle-ci était davantage équilibrée.

**VENTE GLOBALE DES CARTES @ : SITUATION POUR LES AAPPMA « AGGLOMERATIONS »**

	Carte Interfédérale		Carte Pers.Majeure		Carte Déc.Femme		Carte Pers.Mineure		Carte Déc. -12ans		Carte Hebdo		Carte Journalière	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
GAULE ORTHEZIENNE	350	380	397	343	55	41	142	126	194	212	1	1	19	30
GAULE PALOISE	162	548	111	539	12	46	26	149	49	258	0	8	15	110
GAVE D'OLORON	83	234	83	579	8	28	18	84	30	162	1	4	4	9
NIVE	102	242	46	141	7	17	11	33	23	50	2	2	4	18
NIVELLE	61	164	55	181	5	21	14	54	17	71	0	0	4	21
PESQUIT	478	871	269	625	42	67	76	222	130	323	1	1	30	77

En toute cohérence, les AAPPMA ayant des points de vente dans les agglomérations du département voient le nombre de cartes vendues par internet fortement progresser. Une seule AAPPMA avait mis en place le système de vente unique des cartes par internet en 2012 : la Gaule Orthézienne. Les résultats 2013 laissent apparaître à ce jour une certaine stabilité dans les ventes. On peut toutefois s’interroger sur la situation des ventes de cartes sur la côte basque : le pourcentage d’augmentation des ventes par internet étant plus faible pour les AAPPMA Nive et Nivelle.



## Nombre Total de PV enregistrés : 75

### Par AAPPMA

ARUDY	1
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAIN DE LA NIVE	10
BASABURUA	7
BATBIELHE	1
BIELLE	1
GAULE ASPOISE	1
GAULE ORTHÉZIENNE	3
GAULE PALOISE	6
GAULE PUYOLAISE	1
GAVE OLORON	11
LARUNS	1
NIVE	6
NIVELLE	5
PAYS DE SOULE	14
PESQUIT	4
APRN/NIVE (sur les lots du Syndicat de Cize)	3

### Délits au titre du Code de l'Environnement

L214 1	Réalisation de travaux modifiant le débit des eaux ... Sans récépissé de déclaration	3
L432 2	Pollution	1
L432 6	Dysfonctionnement de l'échelle à poissons	1

### Nature des infractions commises par les pêcheurs

Pêche dans une réserve de pêche	18
Pêche sans carte	17
Pêche par modes et/ou engins prohibés (divers)	14
Amorçage Asticot en 1ère catégorie piscicole	10
Pêche pendant les heures d'interdiction	6
Pêche sans avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche	5
Pêche pendant les temps d'interdiction	4
Non-respect du nombre de lignes en fonction de la catégorie piscicole.	3
Pêche dans les pertuis, vannages et passages d'eau à l'intérieur des bâtiments	2
Capture de grenouilles pendant la période de fermeture	2
Opposition à la recherche d'une infraction	2
Capture d'un poisson de taille non réglementaire.	1
Non-présentation de la carte de pêche pendant l'action de pêche	1
Outrage à une personne chargée d'une mission du service public	1
Non-respect des conditions de pêche du saumon	1



### JUGEMENTS RENDUS EN 2012

#### *Tribunal Correctionnel de PAU :*

. **Jugement du 7 mai 2012, c/Commune de PONTACQ**, pour la pollution survenue le 13 septembre 2010, dans l'OUSSE à partir de la station d'épuration gérée par cette commune. La Commune a été relaxée et la Fédération, déboutée. La Fédération n'a pas fait appel de cette décision.

. **Jugement du 2 juillet 2012, c/ M. MORELLO, la SNC MORELLO et LACOSTE -dont les représentants légaux sont MM. MORELLO et LACOSTE-**, pour des infractions commises au titre du non-respect du débit réservé, constatées en 2010 et 2011 sur le CANCEIGT, communes de Béost et de Louvie-Soubiron.

La SNC MORELLO&LACOSTE et Monsieur MORELLO ont été condamnés à des amendes de 4 000 € et 6 000 €. Sur l'action civile, ils ont été condamnés à verser à la Fédération 500 € à titre de dommages et intérêts et 350 € au titre de l'article 475-1 du CPP.

Les prévenus et le Ministère Public ont relevé appel principal. La Fédération a relevé appel incident du jugement sur l'appel principal. La Chambre des Appels Correctionnels de la Cour d'Appel de Pau examinera cette affaire le 20 juin 2013 et non le 21 février 2013, comme initialement prévu ; cette date est susceptible d'être repoussée tant que la Cour de Cassation n'a pas rendu son arrêt dans l'affaire SNC MORELLO et LACOSTE, M. LACOSTE et FILATURES D'OSSAU (voir paragraphe « autres affaires en cours »).

. **Jugement du 19 mars 2013, c/SAS REGEFILMS SUD OUEST**, prévenue d'avoir à ABIDOS, le 25 août 2011 déversé ou laissé écouler dans le canal du moulin de la BAÏSE des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson. Sur l'action publique, la SAS REGEFILMS a été dispensée de peine. En effet, la dispense de peine peut être prononcée lorsque le prévenu a réparé le trouble causé à l'ordre public : le gérant de REGEFILMS a régularisé la situation en présentant une demande d'autorisation d'exploiter une installation de régénération de films plastiques usagés, dossier débattu en CODERST en début d'année 2013. Les problèmes concernant la récupération des débordements ont été prévus, notamment.

Sur l'action civile, il a été alloué la somme de 1500 €.

#### *Cour d'Appel de PAU*

. **Arrêt du 4 octobre 2012** sur appel d'un jugement du Tribunal Correctionnel de Pau du 5 décembre 2011 qui avait déclaré **M. DUPOUY Didier et la SCEA DUPOUY** -représentée par M. DUPOUY Didier-, coupables d'avoir réalisé des travaux (notamment un busage) dans le cours d'eau le « SANS », commune de LOUVIGNY, sans autorisation administrative, infraction prévue par le Code de l'Environnement.

Pour mémoire, M. DUPOUY avait été condamné :

- Sur l'action pénale à une amende de 500 € et la SCEA DUPOUY à une amende de 750 €. A titre de peine complémentaire, le Tribunal avait ordonné à l'encontre de M. DUPOUY et de la SCEA DUPOUY la remise en état du cours d'eau « LE SANS » (affluent de la RANCE), par suppression du busage réalisé et la remise en état des berges dans un délai de huit mois à compter du jugement, ainsi qu'à une astreinte de 100 € par jour de retard constaté au-delà de ce délai.

- Sur l'action civile, à 500 € de dommages et intérêts et 400 € sur le fondement de l'article 475-1 du CPP.

En cours de délibéré, les prévenus ont fait parvenir des justificatifs relatifs à la mise en œuvre de travaux qu'ils entendaient faire sur la RANCE -et non sur le SANS- et surtout qu'ils n'allaient pas procéder à l'enlèvement du busage mis en place courant 2010.

La COUR a confirmé le jugement déféré en y rajoutant une somme supplémentaire de 500 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale pour les frais irrépétibles exposés en cause d'appel.

**Cour Administrative d'Appel de Bordeaux :**

- dans l'affaire SARL ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE DE CHARRITTE pour faire appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Pau, le 31 mai 2011, qui a rejeté la requête de la Fédération de Pêche. Nous avons attaqué, notamment, l'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté d'autorisation du 8 décembre 2006 qui faisait mention « d'une entreprise fondée en titre dans sa consistance actuelle » ; cet Arrêté également modifiait la répartition du débit réservé (article 3) et ne prévoyait pas de compensations piscicoles.

Le Tribunal Administratif, ayant la possibilité de corriger les erreurs contenues dans les arrêtés, a rectifié l'article 1<sup>er</sup> qui est devenu : « ...une entreprise règlementée dans sa consistance actuelle » (disparition du droit fondé en titre). Néanmoins, la Fédération a été condamnée à payer 1000 € à la SARL ENERGIE HYDROELECTRIQUE DE CHARRITTE. La Fédération avait fait appel de ce jugement.

La Cour d'Appel de Bordeaux, par arrêt rendu le 9 avril 2013, a rejeté la requête de la Fédération et l'a condamnée à verser 1500 € à la SARL Energie Hydroélectrique de Charritte en application de l'article L761-1 du code de justice administrative.

**Tribunal Administratif de PAU :**

. Intervention volontaire pour demander le rejet de la requête présentée par la commune de LESCUN pour annuler la décision du 14 décembre 2010 par laquelle le Préfet des Pyrénées Atlantiques a refusé, à cette commune, l'autorisation de disposer de l'énergie du LAUGA et de l'ANSABÈRE pour la mise en service d'une centrale hydroélectrique. La Fédération s'était jointe à l'intervention volontaire de la SEPANSO.

Par jugement rendu le 18 décembre 2012, le Tribunal Administratif de Pau a admis l'intervention de la Fédération et a rejeté la requête présentée par la commune de LESCUN. La Commune de LESCUN a fait appel de ce jugement.

AUTRES AFFAIRES EN ATTENTE
----------------------------

**Tribunal de police**

contre M. TEIXERA DA COSTA SA Jean-Philippe, verbalisé le 21 juin 2011 pour avoir commis les infractions à la police de la pêche suivantes :

- \*Pêche sans faire partie d'une AAPPMA
- \*Pêche en eau douce sans avoir acquitté la redevance pour protection du milieu aquatique
- \*Non-respect des conditions de pêche du saumon : pas de CPMA Migrateur, de carnet, de bague
- \*P. par modes et/ou engins prohibés (divers) : fil interdit, boulons, grappinage, gaffe ...
- \*Pêche dans une réserve de pêche : pertuis centrale
- \*Pêche pendant les temps d'interdiction : jour de fermeture du saumon (mardi)

L'affaire devait être examinée à l'audience du 19 juin 2012, mais la citation n'était pas revenue et M. TEXEIRA était absent. Il appartient au Procureur de la République de lui faire délivrer une nouvelle citation pour une audience ultérieure.

**Tribunal Correctionnel de TARBES**

pour pollutions de la MOUSCLE à MONTAUT constatées par PV de l'ONEMA en 2001 et 2002, -les faits relevés en 2005 ayant fait l'objet d'une ordonnance de non-lieu rendue par la Juge d'Instruction du Tribunal de Grande Instance de TARBES-.

Pour ces deux pollutions, M. PONSA (Responsable, à l'époque, du site d'Enfouissement des Déchets), la Sté par Actions Simplifiées ONYX MIDI PYRÉNÉES et la commune de LOURDES, représentée par M. ARTIGANAVE, avaient été mis en examen.

La Juge d'Instruction a rendu, le 22 octobre 2012, une ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel de TARBES de la Commune de LOURDES et d'ONYX et de non-lieu pour M. PONSA.

Pour rappel, la Fédération de Pêche 64 est associée à la Mairie de MONTAUT, au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Plaine de Nay et à l'Association Truite Ombre Saumon.

### ***Cour de Cassation***

**c/ M. MORELLO, la SNC MORELLO et LACOSTE<sup>(1)</sup> -dont les représentants légaux sont MM. MORELLO et LACOSTE- et**

**c/la SARL FILATURES d'OSSAU, dont le gérant est M. MORELLO<sup>(2)</sup> qui avaient formé un pourvoi en cassation suite au jugement de la Cour d'Appel de PAU du 5 janvier 2012 dont l'arrêt a été prononcé publiquement le 8 mars 2012.**

La Cour d'Appel avait confirmé le jugement du 23 novembre 2010 en ce qu'il avait déclaré M. MORELLO, la SARL FILATURES d'OSSAU et la SNC MORELLO et LACOSTE coupables des faits qui leur étaient reprochés et en ce qui les **avait condamnés** :

#### **- sur l'action publique :**

Monsieur MORELLO Maurice à 3 000 € pour le délit et 500 € pour la contravention.

La SNC MORELLO-LACOSTE à une amende de 3 000 € pour le délit et 750 € pour la contravention.

La SARL FILATURES D'OSSAU à une amende de 3 000 € pour le délit et 750 € pour la contravention

#### **- sur l'action civile :**

Monsieur MORELLO Maurice et la SNC MORELLO-LACOSTE à verser in solidum à la FEDERATION des PA :

- 29 731 € au titre du préjudice matériel
- 1 000 € au titre du préjudice moral
- 500 € au titre de l'article 475-1 du CPP

Monsieur MORELLO Maurice et la SARL FILATURES D'OSSAU, in solidum, à régler à la FEDERATION des PA :

- 4 310 € au titre du préjudice matériel
- 1 000 € au titre du préjudice moral
- 500 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale

### **y ajoutant**

2 x 500 € au titre de l'article 475 1 du Code de procédure pénale en indemnisation des frais irrépétibles exposés devant la Cour.

<sup>(1)</sup> PV datant de 2007, 2008 et 2009, pour non-respect du débit réservé dans le CANCEIGT et absence du dispositif permettant de restituer ce débit.

<sup>(2)</sup> PV 2008 et 2009, dressés pour avoir, dans le Gave d'Ossau, installé un ouvrage dans le lit d'un cours d'eau sans dispositif garantissant un débit minimal assurant la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivantes ; exploité une entreprise hydraulique sans respect, par le permissionnaire, des prescriptions de l'autorisation ; exploité un ouvrage dans un cours d'eau sans maintien du débit minimal réglementaire.

**Tribunal Administratif de PAU**, pour une intervention volontaire en annulation de l'Arrêté Préfectoral du 14 décembre 2010 par lequel le Préfet des Pyrénées Atlantiques a refusé la demande présentée par la Sté Hydroélectrique du Midi relative à la mise en service d'une centrale hydroélectrique pour disposer de l'énergie des cours d'eau LE LARRY, sur la commune d'URDOS.

Le Bureau a informé les Administrateurs, tout au long de l'exercice écoulé, de ses décisions d'engager des actions en justice devant toutes juridictions et pour lesquelles il a mandaté le Président pour représenter la Fédération.

Hormis les affaires énoncées précédemment qui sont en cours de jugements, il a été décidé de poursuivre plusieurs mis-en-cause dans des procès-verbaux dressés pour le non-respect du débit réservé/dysfonctionnement d'échelle à poissons (usines hydroélectriques) et également pour pollutions mécanique (usine hydroélectrique) ou organique (agriculteurs et leurs compagnies d'assurances).

## Agrément au titre de la Protection de l'Environnement

Par Arrêté Préfectoral n°12/ENV/13, en date du 17 décembre 2012, le Préfet a renouvelé l'agrément au titre de la protection de l'environnement de la Fédération de Pêche, dans le cadre départemental, pour une période de cinq ans.

## Ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement

(Extrait de la veille juridique janvier-février 2012 - FNPF)

Actant de la disparité des régimes de police de l'environnement, la loi portant engagement national pour l'environnement avait habilité le Gouvernement à procéder, par ordonnance, à des modifications de la législation, notamment en matière de contrôle, de sanctions et de police. Elle harmonise les « corps » de police de l'environnement, leurs compétences judiciaires et administratives et les sanctions encourues. Ce faisant, elle a une incidence directe sur les polices qui intéressent plus particulièrement les FDAAPPMA (voir points 1 et 2).

**L'ensemble du dispositif entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**

**Modifications induites par cette ordonnance :**

### **1) En matière de police de la pêche**

**Agents compétents en matière de police de la pêche :** il s'agit des inspecteurs de l'environnement, des agents de police judiciaire adjoints, des agents de réserves naturelles, gardes du littoral, fonctionnaires et agents de l'ONF, gardes champêtres, agents des douanes.

Par conséquent, l'article L437-1 du Code de l'Environnement est modifié afin notamment, de ne plus mentionner spécifiquement les agents de l'ONEMA, qui rejoignent le corps des « **inspecteurs de l'environnement** ». Ils n'auront compétence que dans les domaines de commissionnement.

**Délit de pollution nuisant au poisson :** initialement, l'ordonnance abrogeait l'infraction de « pollution nuisant au poisson » prévue à l'article L432-2 du Code de l'Environnement (cela aurait eu pour conséquences, l'absence de transmission des PV pollution aux FDAAPPMA, incompétence des gardes particuliers et des agents de développement en matière de pollution).

**Enfin, l'ordonnance abroge l'alinéa 2 du L432 2 et le dernier alinéa du L432 3 du code de l'environnement qui concerne la faculté, par le juge, d'ordonner la publicité du jugement.**



Cette faculté est désormais possible avec l'article L173-7 du code de l'environnement (C. ENV) pour l'ensemble des infractions prévues par ledit code.

**Création d'un milieu équivalent : l'article L432 4** du code de l'environnement -qui prévoyait qu'en cas d'infraction aux L432 2 et L432 3, le tribunal pouvait fixer les mesures à prendre pour cesser l'infraction ou en éviter la récurrence et le délai dans lequel ces mesures devaient être exécutées, ainsi qu'une astreinte définie à l'article L437 20-, **est abrogé**. Il conviendra désormais de se reporter à l'article L 173 5 du code de l'environnement qui prévoit des mesures destinées à remettre en état les lieux auxquels il a été porté atteinte par les faits incriminés ou à réparer les dommages causés à l'environnement.

**Transmission des PV pêche :** Contrairement au projet initial, la transmission des copies de PV police de la pêche aux FDAAPPMA et Associations agréées de pêche professionnelle en eau douce est maintenue. Cependant, le délai de cette transmission, soit cinq jours à partir de la clôture, est abrogé (L437-4 C. ENV).

**Compétence des gardes-pêche particuliers (article L437-13 C. ENV) :** L'ordonnance reprend intégralement l'ensemble des missions de police judiciaire actuellement confiées par la loi aux gardes particuliers

- requérir directement la force publique (article L172-10) ; ils peuvent également être requis par le Procureur de la République, le Juge d'Instruction et les Officiers de police judiciaire.

- saisir les instruments de pêche et les poissons (article L172 12).

- demander au contrevenant d'amener le bateau, d'ouvrir les contenants à poisson (article L437 7 1°).

## **2) En matière de police de l'eau.**

**Transmission des PV en matière de police de l'eau** (prévue par l'article L216-5 C. ENV) : le délai de cinq jours suivant la clôture du PV pour la transmission des copies du PV à la FDAAPPMA et l'association agréée de pêche professionnelle en eau douce **est supprimé**. Il est en outre précisé qu'il s'agit d'une transmission « pour information ».

**Frais d'expertise :** A l'horizon de juillet 2013, « l'ensemble des frais induits par les contrôles, expertises, ou analyses sont mis, en cas de condamnation, à la charge de l'exploitant ou, à défaut, du propriétaire ». Ce nouvel article L216-4 C. ENV pourra être utilement invoqué par les structures associatives de la pêche pour obtenir le remboursement des frais ainsi engagés.

**Aggravation des peines :** Les peines encourues pour les infractions aux dispositions de l'article L214-17 CE (classements « réservoirs biologiques » et « circulation des poissons migrateurs »), du débit minimal (article L214-18 C. ENV) et pour le non-respect des termes d'une déclaration d'utilité publique dans les cas d'affectation du débit artificiel (article L214-9 C. ENV) sont aggravées : elles passent de 12 000 € d'amende à 75 000 € maximum (article L216 7 C. ENV).

**Non-respect des prescriptions fixées en application de la législation sur l'eau :** le juge des libertés et de la détention ou, le cas échéant, le juge d'instruction, peut ordonner, pour une durée désormais fixée à trois mois au plus, toute mesure utile, notamment la suspension ou l'interdiction de l'activité en cause. La décision prend fin sur décision du juge des libertés ou lorsque la décision au fond est survenue.

## **3) Dispositions générales relatives aux contrôles et sanctions**

De manière générale, l'ordonnance a vocation à créer un corps de police de l'environnement, à harmoniser ses compétences et les sanctions. Cette simplification octroie des moyens plus étendus de recherche des infractions et induit une aggravation des peines encourues en matière de police de la pêche et de l'eau.

**Les corps de police environnementale (articles L172-1 et L172 2 C. ENV).**

L'ordonnance donne la qualité d'inspecteur de l'environnement notamment aux **agents de l'ONEMA, de l'ONCFS, des Parcs Nationaux ...**

Ces inspecteurs seront commissionnés par l'autorité administrative par spécialité :

- **spécialité dans le domaine de l'eau, de la nature et des sites** (qui comprend la police de la pêche).

- **spécialité dans le domaine des installations classées pour la protection de l'environnement et de la prévention des pollutions, des risques et nuisances.**

Ils pourront être compétents pour tout ou partie de chacune des spécialités (conditions précisées par décret).

Ce corps d'inspecteurs de l'environnement bénéficie d'une plus grande souplesse d'intervention :

- Ils peuvent être associés temporairement à des actions conjointes avec un autre service et le cas échéant, être compétents sur le ressort du service d'accueil et peuvent se transporter dans les ressorts des TGI limitrophes afin de poursuivre les opérations de recherche et de constatation initiées dans leur ressort de compétence.

### **Les opérations de contrôle et de mesures administratives**

Les fonctionnaires et agents chargés des contrôles ont accès à tout lieu où s'exercent, ou sont susceptibles de s'exercer, des activités mentionnées dans le Code de l'Environnement (ICPE, IOTA...) et pendant certaines heures.

Concernant les sanctions administratives, l'ordonnance prévoit une procédure graduée : mise en demeure de régulariser, consignation d'une somme correspondant au montant des travaux, exécution d'office, suspension du fonctionnement jusqu'à l'exécution des conditions imposées, amende d'au plus 15000 € et astreinte journalière de 1500 € maximum. Dans les cas d'exploitation sans permis, l'administration peut en outre ordonner la fermeture ou la suppression des installations ou ouvrages, la cessation définitive des travaux, opérations ou activités, ainsi que la remise en état des lieux.

### **Les opérations de police judiciaire (article L174 2 et suivants du C. ENV).**

Les agents publics compétents en matière de police environnementale ont compétence pour :

- rechercher et constater des infractions « en quelque lieu qu'elles soient commises », sous réserve du respect de règles précisées à l'article L172-5 du C. ENV. Lorsqu'ils recherchent des animaux, végétaux ou minéraux, ou leurs parties et produits prélevés en violation du C.ENV (et notamment de la réglementation de la pêche), ces fonctionnaires et agents peuvent les suivre dans tous lieux où ils ont été transportés ;

- en cas de refus ou d'impossibilité de la personne contrôlée de justifier de son identité, il peut être fait appel à un Officier de Police Judiciaire (OPJ) aux fins de vérification de l'identité. Pendant le temps nécessaire à l'information et à la décision de l'OPJ, l'auteur présumé de l'infraction doit rester à disposition de l'agent de constatation ;

- recueillir les déclarations de toute personne susceptible d'apporter des éléments utiles à la constatation ;

- se communiquer, pour les nécessités de l'enquête, les éléments, informations et documents recueillis dans le cadre de leur mission de police judiciaire ;

- être requis par le procureur de la République, le juge d'instruction, un OPJ et requérir directement la force publique ;

- demander communication, prendre copie ou procéder à la saisie de tout document relatif à l'objet du contrôle sans que le professionnel puisse leur être opposé (article L172 11 C. ENV) ;

- saisir l'objet de l'infraction, armes et munitions, instruments, engins, véhicules, embarcations ayant servi à commettre l'infraction ou y étant destinés. Les agents publics et fonctionnaires peuvent procéder à la destruction des végétaux ou des animaux morts ou non viables. En revanche, la destruction des instruments interdits ou prohibés, est ordonnée par le juge des libertés et de la détention du TGI compétent (articles L172 12 & L172 13 C. ENV) ;

- prélever, ou faire prélever, des échantillons en vue d'analyse, selon une procédure définie (article L172 14 C. ENV) ;

- consigner, sur autorisation du juge des libertés et de la détention compétent, les objets ou dispositifs suspectés d'être non-conformes en cas d'investigations complémentaires (article L172 15 C. ENV) ;

- dresser des PV faisant foi jusqu'à preuve contraire, adressés dans un délai de cinq jours qui suivent leur clôture au procureur de la République, copie doit être adressée dans les mêmes délais à l'autorité administrative et à l'intéressé.

**Sanctions pénales :** les principales infractions au C. ENV sont harmonisées. Par exemple, le défaut de titre (autorisation, déclaration, enregistrement, certification...) est passible d'un an d'emprisonnement et de 75000 € d'amende. Le non-respect des prescriptions administratives est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75000 € d'amende, au plus (article L173 3 C. ENV). L'obstacle à la recherche ou au constat de l'infraction est puni de six mois d'emprisonnement et de 15000 € d'amende.

En cas de condamnation, le tribunal pourra également prendre des peines complémentaires telles que l'arrêt ou la suspension de l'activité et ordonner des mesures de remise en état, avec ou sans astreinte (article L173 5 C. ENV).

L'ordonnance prévoit également des dispositions spécifiques en matière de responsabilité des personnes morales (article L173 8 C. ENV). Celles-ci encourent l'amende prévue par le code pénal (cinq fois le taux de l'amende prévue pour les personnes physiques ou 1 000 000 € pour les crimes pour lesquels aucune amende n'est prévue). Par ailleurs, le nouveau titre prévoit des peines complémentaires pouvant conduire à la fermeture définitive ou provisoire de l'établissement.

Pour consulter l'ordonnance : JO n° 10 du 12 janvier 2012 - <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/2012/0112>

## Redevances piscicoles : présentation du projet 2013-2015 sur l'utilisation des compensations piscicoles

Après trois années de mises en œuvre d'une nouvelle politique de redistribution des redevances, un bilan a été retracé. Il a fait apparaître de nombreuses limites :

- Non reversement par la FNPF de l'ensemble des redevances piscicoles ;
- Non justification des actions entreprises par le biais des redevances ;
- Pas de projet mené en commun à l'échelle des contextes piscicoles par le biais des redevances (utilisation du pot commun « 40% »).

Pour toutes ces raisons et suite à la Commission des Affaires juridiques du 16 novembre 2012 au cours de laquelle les AAPPMA concernées par les redevances étaient conviées, le Conseil d'Administration du 22 février 2013 a décidé :

1/ D'expérimenter durant trois ans (base budgétaire 2012-2014) les nouvelles règles et d'établir un bilan détaillé à la fin de l'expérimentation ;

2/ De reverser l'argent versé par la FNPF à l'ensemble des AAPPMA impactées par les ouvrages SHEM et EDF. Si cette somme n'est pas conforme au montant global normalement à percevoir, application d'une quote-part selon la valeur des redevances inscrites dans les règlements d'eau/cahiers des charges de concession ;

3/ D'appliquer un reversement, par AAPPMA impactée, à hauteur de 80% maximum du montant de la compensation figurant dans le règlement d'eau. Les 20% restants sont maintenus à l'affectation du travail réalisé à la Fédération pour la mise en œuvre de cette expérimentation (accompagnement technique, suivi administratif) ;

4/ De demander la production des justificatifs dans le cadre des actions entreprises grâce aux redevances. Les actions éligibles concernent l'alevinage, l'empoissonnement, la restauration des milieux, le suivi des milieux...Une fiche technique sera à remplir par les AAPPMA pour simplifier la demande. Une commission - composée des Présidents de la Fédération, des Finances et des Affaires juridiques et redevances piscicoles-, vérifiera, deux fois par an (fin avril et fin octobre) l'éligibilité des actions reçues. En fonction des dossiers présentés, le personnel salarié pourra assister à cette commission ;

5/ De proposer de réaffecter aux AAPPMA concernées, les fonds prévus en pot commun (40% actions piscicoles) qui ont été mis de côté depuis deux ans (aucun projet n'ayant émergé), en tenant compte de l'ensemble des points évoqués ci-avant (dont reversement en quote-part pour les ouvrages EDF et SHEM). Ces sommes « épargnées » serviraient ainsi de capital de départ pour les AAPPMA et seraient notamment utilisées lorsque le montant des projets proposés par les AAPPMA dépasse celui reversé annuellement ;

6/ D'appliquer un bonus fédéral en fonction de certaines opérations et selon des critères établis : opération de restauration de milieux aquatiques, projet intégré au Plan de Gestion Piscicole de l'AAPPMA, projet mené en partenariat avec les autres AAPPMA du contexte piscicole...

NB : Note technique « redevances piscicoles » consultable sur demande auprès de la Fédération de Pêche

## MILIEUX AQUATIQUES

Comme les années précédentes, l'activité du service technique de la Fédération a été répartie dans les domaines suivants :

- Inventaires et sauvetages piscicoles (cf. chapitre suivant)
- Etudes
- Travaux
- Réunions et représentations techniques de la Fédération dans diverses instances décisionnelles ou consultatives relatives à des dossiers importants (classement des cours d'eau, détermination des frayères pour le L432-3 du Code de l'Environnement, continuité écologique, PAOT...)

### PDPG

Le premier trimestre 2012 a vu la finalisation du nouveau Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources piscicoles 2012-2016. Ce document servira désormais de cadre général à la politique fédérale de gestion des milieux et tiendra lieu de référence aux schémas externes (nouveau SDAGE, par exemple), aux différents maîtres d'ouvrage intervenant dans le domaine des cours d'eau voire à l'administration et à la police de l'eau.



### Rédaction des Plans de Gestion Piscicole (PGP)

Déclinaisons locales du PDPG, les PGP sont essentiellement tournés sur l'entretien et la restauration des affluents qui le nécessitent, sur le suivi des milieux (reproduction, perturbations...), sur l'amélioration de la gestion piscicole (réflexion sur les alevinages, mesures de protection...), sur la protection des ressources (réserves de pêches, parcours No-Kill, quotas...), sur la gestion des nuisibles et sur la garderie.

Cinq AAPPMA du bassin versant du Gave d'Oloron (héritage des premières démarches du programme Pêche 64 avec la "zone test", c'est le territoire le plus avancé), se sont engagées dans la rédaction d'un PGP : Laruns, Bielle & Bilhères, La Gaule Aspoise, le Pays de Soule et La Gaule Barétounaise et



des Verts. Deux plans de gestion étaient terminés au premier trimestre 2012 : La Gaule Aspoise et Bielle & Bilhères ; les trois autres sont en cours de finalisation (premier semestre 2013).  
Ci-après, quelques réalisations et projets issus des PGP :

- Restauration d'un affluent du Gave d'Ossau (AAPPMA de Laruns):
- Projet de reconnexion de l'Arrigast, affluent du Gave d'Ossau (AAPPMA de Bielle & Bilhères et SHEM)

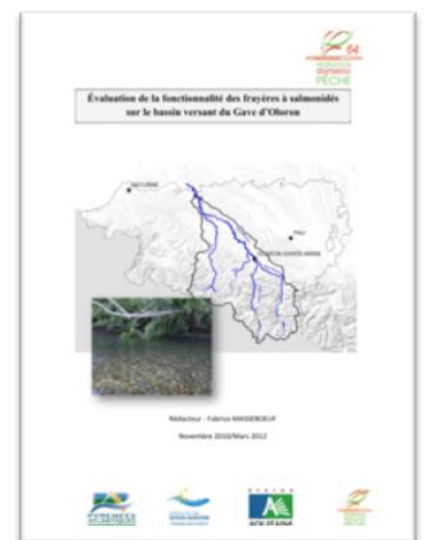
Néanmoins, devant les difficultés rencontrées pour leurs élaboration (temps et moyens nécessaires, morcellement des territoires), une réflexion est à mener dès 2013 pour en améliorer la pertinence et l'efficacité sur l'ensemble du département.

## Etudes

Certaines études, menées par la Fédération, en collaboration avec différents partenaires ou des AAPPMA, ont abouti en 2012, tandis que d'autres se sont poursuivies et de nouvelles missions (avant-projets) ont pu être engagées.

- **Achèvement de l'étude sur la fonctionnalité des frayères de salmonidés du bassin du Gave d'Oloron** : les résultats restent cohérents avec ceux trouvés dans la littérature, à savoir que :

- la survie intragravellaire est liée à la bonne oxygénation de la frayère
- les frayères sont vulnérables aux très forts débits
- il semble bien exister un gradient croissant amont-aval de dysfonctionnement des frayères à salmonidés dont le colmatage du substrat est vraisemblablement la cause
- il est illusoire d'espérer un résultat favorable et durable d'un décolmatage mécanique de ces frayères



- 1<sup>er</sup> Bilan du suivi de l'efficacité de l'alevinage par Alevibox sur trois ruisseaux gérés par l'AAPPMA des Baïses : le taux de survie des alevins ainsi introduits, après un an, est de zéro, soit un résultat encore plus mauvais qu'avec des alevinages classiques en poches ou en seaux. Ce type d'alevinage est donc clairement remis en cause et un nouveau suivi est en cours pour tester à nouveau les Alevibox avec des œufs embryonnés sur deux cours d'eau. Les premiers résultats sont attendus pour la fin d'année 2013.



*Alevibox dans la Baylongue*

*Comptage et pesée des alevins à l'ouverture des alevibox*



- **Participation au programme GENETRUTTA** (caractérisation génétique des différentes souches de truite commune sur l'ensemble du territoire métropolitain) porté par P. BERREBI du CNRS de Montpellier, grand spécialiste de la génétique des truites. Des prélèvements de tissus (petits morceaux de nageoire) ont été réalisés pour compléter les inventaires nationaux lors de pêches électriques (bassins du Luy de France, du Saison et de la Bidouze).
- **1<sup>ère</sup> année de suivi des effets d'un entretien courant des petits cours d'eau** sur le bassin de la Bidouze pour le compte de l'AAPPMA du Pays de Mixe et de l'association Amikuzeko Erreken Lagunak : l'objectif est de vérifier l'intérêt pour les populations de truites de ces entretiens sur des zones en gestion patrimoniale : comparaison des populations de truites sur un ruisseau sans entretien (mais devant faire l'objet d'une intervention durant l'hiver) et un ruisseau entretenu récemment. Ces deux cours d'eau seront ainsi suivis pendant trois années afin de suivre leur évolution.
- **Etudes piscicoles** pour actualiser des données anciennes (Irati et Archilondo).
- **Etude sur l'effet de la restauration du Virgou à Arette** (année 3).
- **Recueil de données pour les procédures de reclassement en 2<sup>nde</sup> catégorie piscicole** : Les lacs de Sargaillouse (Coarraze) et de Saint Pée sur Nivelle ainsi que le Luy de France ont été étudiés par inventaires piscicoles (pêche et/ou bibliographie), des relevés thermiques et physico-chimiques. Malgré la mise en évidence des températures limitantes et un habitat incompatible avec le maintien durable d'une population de salmonidés, seul le changement de catégorie piscicole de l'aval du Luy de France devrait être pris en compte par l'Administration (dossier à suivre en 2013).
- **Etude de la fonctionnalité des lacs d'Ayous** : depuis 2009 un partenariat a été créé avec le Parc National dans le cadre d'un coin de pêche sur les lacs d'Ayous. Il est notamment question d'évaluer la fonctionnalité des lacs pour mieux les gérer. Des thermographes ont ainsi été installés sur les lacs et leurs affluents, des carnets de captures ont été réalisés pour avoir un retour sur le panier des pêcheurs mais aussi afin de connaître l'efficacité de l'alevinage grâce aux marquages des alevins introduits. Une étude scalimétrique ainsi qu'un suivi des frayères sur les tributaires ont été lancés en 2012. Tous ces travaux seront terminés en 2013 et des solutions de gestion seront alors proposées aux trois AAPPMA de la vallée d'Ossau et au PNP, gestionnaires du site.
- **Suivi du frai des salmonidés sur le tronçon court-circuité Bedous-Asasp** sur le Gave d'Aspe (EDF, ONEMA, CG64, Association Truite Fario Pyrénéenne)
- **Pré-recensement des frayères à brochet** : Gave de Pau, Bidouze, Uhabia, Aran et Ardanavy

Afin de protéger les zones favorables à la ponte de cette espèce (zones humides, herbiers et prairies inondables) voire restaurer les plus dégradées, dont les bénéfiques iront bien au-delà de la gestion piscicole (zone d'expansion des crues, augmentation et préservation de la biodiversité...), un recensement a été entrepris en 2012 sur les cours d'eau susceptibles d'en abriter : en bateau sur le Gave de Pau et la Bidouze, à pied sur l'Uhabia, l'Aran et l'Ardanavy. Le Gave d'Oloron, la Nive et la Nivelle seront prospectés en 2013.

Sur le Gave de Pau, de nombreuses zones favorables ont été identifiées ; il reste cependant à confirmer leur utilisation par les brochets, ce qui sera fait en 2013. Sur la Bidouze, très peu de zones se sont révélées intéressantes car le cours d'eau subit un enfoncement de son lit qui l'isole des zones inondables et ne favorise pas l'implantation d'herbiers. D'autre part, sur la partie aval du cours d'eau, les zones inondables ont disparu suite à l'endiguement et la mise en place de clapets. Le même constat a été fait sur l'Aran et l'Arnavy où très peu de zones ont été recensées. L'Uhabia présente quelques zones intéressantes mais le potentiel reste tout de même faible en relation avec les caractéristiques de la rivière : petite taille, forte urbanisation.



*Zones potentielles de frayères à brochet recensées sur le Gave de Pau*

Comme pour le Gave de Pau, les sites recensés sur les autres cours d'eau seront explorés en 2013 pour juger de leur fonctionnalité : mise en eau, observation du frai...

## Travaux de restauration-entretien

Outre les opérations réalisées dans le cadre des plans de gestion des AAPPMA, un certain nombre a pu être soit réalisé, soit initialisé, soit accompagné par la Fédération en 2012 suite à des demandes d'acteurs divers ou à des opportunités locales particulières, à savoir :

- Restauration de la Mielle (Lycée Agricole de Soeix, à Oloron-Ste-Marie) : projet pédagogique autour de la préservation des milieux aquatiques réalisé avec une classe de première bac pro du lycée agricole de Soeix ; les berges et le lit mineur de la Mielle ont été restaurés sur un linéaire de 5 km
- Restauration de la ripisylve du Ruisseau de Milla, affluent de l'Ouzom (AAPPMA Batbielhe)
- Pré-projet d'aménagement d'une passe à Ecrevisses à Pattes Blanches sur le Riumayou avec l'AAPPMA du Pesquit (suite d'une médiation pénale après pollution par les travaux de l'A65)
- Restauration du Gave d'Ossau sur le coin de Pêche de Laruns (reconstitution d'un lit d'étiage pour améliorer la capacité d'accueil, Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau)
- Étude de faisabilité de la préservation des affluents du Gave d'Ossau de la commune d'Ogeules Bains contre le piétinement du bétail (à l'initiative de la municipalité, en partenariat avec des agriculteurs) : sujet de stage d'un élève de Bac Pro "Gestion de la Faune sauvage de Soeix"
- Effacement d'un barrage sur la Lau, affluent rive droite du Gave d'Ossau à Castet : En compensation des travaux lourds réalisés sur le gave par la CCVO (enrochement, recalibrage, enlèvement d'atterrissement...),
- Installation d'un passe à anguille à la Saligue aux oiseaux, Biron (pour la Fédération des Chasseurs)

## Développement d'outils

2012 a permis le développement et l'administration de la base de données techniques fédérale et de son système d'information géographique "Géopikaïa" avec notamment le début de l'exploitation des données récoltées dans le cadre des programmes « Brigades Vertes » et l'échange de données avec nos partenaires institutionnels (voir ci-dessous) :

Types de données diffusées	demandeurs
Données frayères	DDTM
Données piscicoles	BE/DDTM/ONEMA/Diverses collectivités
Données astacicoles	DDTM/ONEMA/ARFA
PDPG	Bureaux d'études pour diverses collectivités
NATURA 2000 Nivelle	CCSPB
NATURA 2000 Nive	SMBVN
Etude Adour aval/Préfiguration SAGE	Agglo CBA, FD40
NATURA 2000 Oloron	Biotope pour DDTM
Diagnostic affluents Saison. Plan de Gestion SIGOM	SIGOM
Analyse DOCOB NATURA 2000 Nive	Syndicat Nive
Cartographie des perturbations Joos pour PAOT	Etat-Syndicat gave d'Oloron

## Réunions et représentations de la Fédération

Les salariés du service technique ont participé à une bonne trentaine de réunions au cours de l'année (cf. tableau ci-dessous), que ce soit seul ou en accompagnement d'un Administrateur.

Réunions (comité de pilotage, groupes de travail...)	Dates	Collectivité/EPCI/Institution concernée
Réunion technique Natura 2000 Nive	23/01/2012	Syndicat Nive
Aménagement Uxondoa	30/01/2012	INRA
COFIL Natura 2000 Saison	30/01/2012	Etat-SIGOM
COFIL NATURA 2000 Ossau	09/02/2012	Etat-CCVO
COFIL Natura 2000 Nive	16/02/2012	Syndicat Nive
Commission Usage Ossau	08/03/2012	Etat-CCVO
COFIL PDM Gave d'Oloron	12/03/2012	Etat
Barthes Aran/Ardanavy	18/04/2012	CG
PDPG	28/04/2012	CG, AEAG
Commission Usage Ossau	21/05/2012	Etat-CCVO
DOCOB Nive	22/05/2012	Syndicat Nive
décret "frayères"	23/05/2012	DDTM, ONEMA
Dossiers régionaux (biodiv, APP)	18/06/2012	ARFA
décret "frayères"	21/06/2012	DDTM, ONEMA
Migranet (Interreg IV B)	25/06/2012	INRA/USC/ciimar
Réunion programme travaux Gave de Pau	23/07/2012	SIGAP
Projet PAP Lacq/Abidos	24/07/2012	SIGAP/DDTM/ONEMA
Projet PAP Lacq/Abidos	17/09/2012	SIGAP/DDTM

SRCE (déclinaison départementale)	19/09/2012	DREAL Aquitaine/CR Aquitaine
Programme écrevisse	08/10/2012	ARFA/DREAL aquitaine
PAOT/PDM Saison	17/10/2012	SIGOM/DDTM/ONEMA/SHEM/CEN
Visio échanges données FD/AEAG	18/10/2012	AEAG/UFBAG/ONEMA
COFIL PDM ASPE	26/10/2012	Etat-Syndicat Gave Olron
COFIL PDM Ossau	26/10/2012	Etat-CCVO
décret "frayères" (concertations acteurs)	15/11/2012	DDTM, ONEMA, Syndicats rivières
Réunion technique Charte PNP	21/11/2012	PNP
COFIL NATURA 2000 gave Oloron	22/11/2012	Etat-Syndicat gave Oloron
Visio échanges données FD/AEAG	28/11/2012	AEAG/UFBAG/ONEMA
Continuité Nivelle/Untxin	05/12/2012	CCSPB/DDTM...
COFIL PAOT PDM Joos-Vert	06/12/2012	Etat-Syndicat Gave Oloron

En complément de ces réunions ou dans un cadre plus ponctuel, un certain nombre d'échanges et de rencontres individuelles a été assuré par les techniciens.

Echanges individuels	Dates	Personne physique ou représentant d'une personne morale
Etudes génétiques	13/01/2012	INRA
Rencontre Mairie d'Ogeu. Préservation affluents gave d'Ossau RD	26/01/2012	Mairie d'Ogeu
Echange technique PNP	21/02/2012	PNP
Échange technique CCVO. Aménagement gave Ossau Laruns	05/04/2012	CCVO
Relevé terrain préservation affluents gave d'Ossau RD Ogeu	24, 25,29/05/2012	Mairie d'Ogeu
Relevés terrain commission usages gave d'Ossau	31/05/2012	Etat
Présentation FD/SIGAP	11/06/2012	SIGAP
Rencontre SIGAP	11/06/2012	SIGAP
Restitution Mairie d'Ogeu relevés terrains. Préservation affluents gave d'Ossau RD	26/06/2012	Mairie d'Ogeu
Action coordonnée Saison	19/07/2012	SIGOM
Echanges techniques SIGOM	20/09/2012	SIGOM
Bassin et continuité Uhabia	11/10/2012	Agglo CBA
Relevés terrain comission usages gave d'Ossau	12/10/2012	Etat
Echanges techniques Syndicat Gave Oloron	31/10/2012	Syndicat Gave Oloron
Réunion technique. Préservation affluents gave d'Ossau RD	31/10/2012	Syndicat Gave Oloron-Mairie d'Ogeu
SPPI	07/11/2012	DDTM
Réunion technique AAPPMA Oloron PAOT JOOS	22/11/2012	Etat-Syndicat gave Oloron
Etudes génétiques/otolithes	30/11/2012	INRA
Etude Adour aval/Préfiguration SAGE	06/12/2012	Agglo CBA, FD40

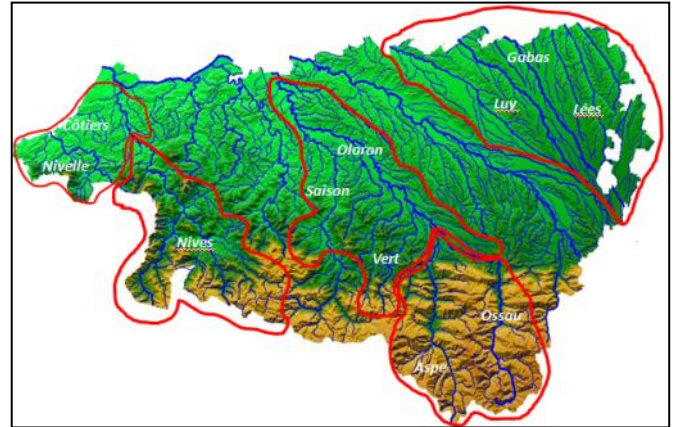
## Suivi et accompagnement du Programme Brigade Verte

Lancé en 2008 par la Mission Pêche 64 en partenariat avec la Fédération de pêche et les AAPPMA, le programme Brigade Verte est aujourd'hui mené sur cinq territoires et regroupe onze AAPPMA :

- gave d'Oloron, Vert et Saison aval
- Ossau-Aspe
- Nive amont
- Nive aval, Nivelle et Côtiers
- Luy, Léés et Gabas

Ce programme s'articule autour de trois missions :

- 1) La veille réglementaire des pratiques halieutiques et de la qualité de l'eau
- 2) Le suivi de la qualité des milieux : frayères, perturbations, qualité de l'eau...
- 3) Les actions de sensibilisation et d'éducation



Carte 1 : territoires couverts par une Brigade Verte (en rouge)

Les données concernant la qualité des milieux, traitées par la Fédération de pêche grâce à SIG, sont d'une grande utilité car elles viennent alimenter les réflexions des AAPPMA sur la gestion de leurs territoires (par exemple : arrêt des alevinages sur les cours d'eau où de nombreuses frayères ont été observées).

Mais l'utilité du programme va bien au-delà des collectivités piscicoles. En effet, le fait que le réseau hydrographique soit parcouru et diagnostiqué, notamment les affluents, intéresse tous les gestionnaires et décideurs parmi les maîtres d'ouvrages ayant compétence dans les milieux aquatiques. Aujourd'hui les données récoltées servent à l'élaboration des DOCOB (DOCUMENTS d'OBJECTIFS NATURE 2000), des PAOT (PLANS d'ACTIONS OPÉRATIONNELS TERRITORIALISÉS), aux opérations coordonnées de restauration de la continuité écologique...

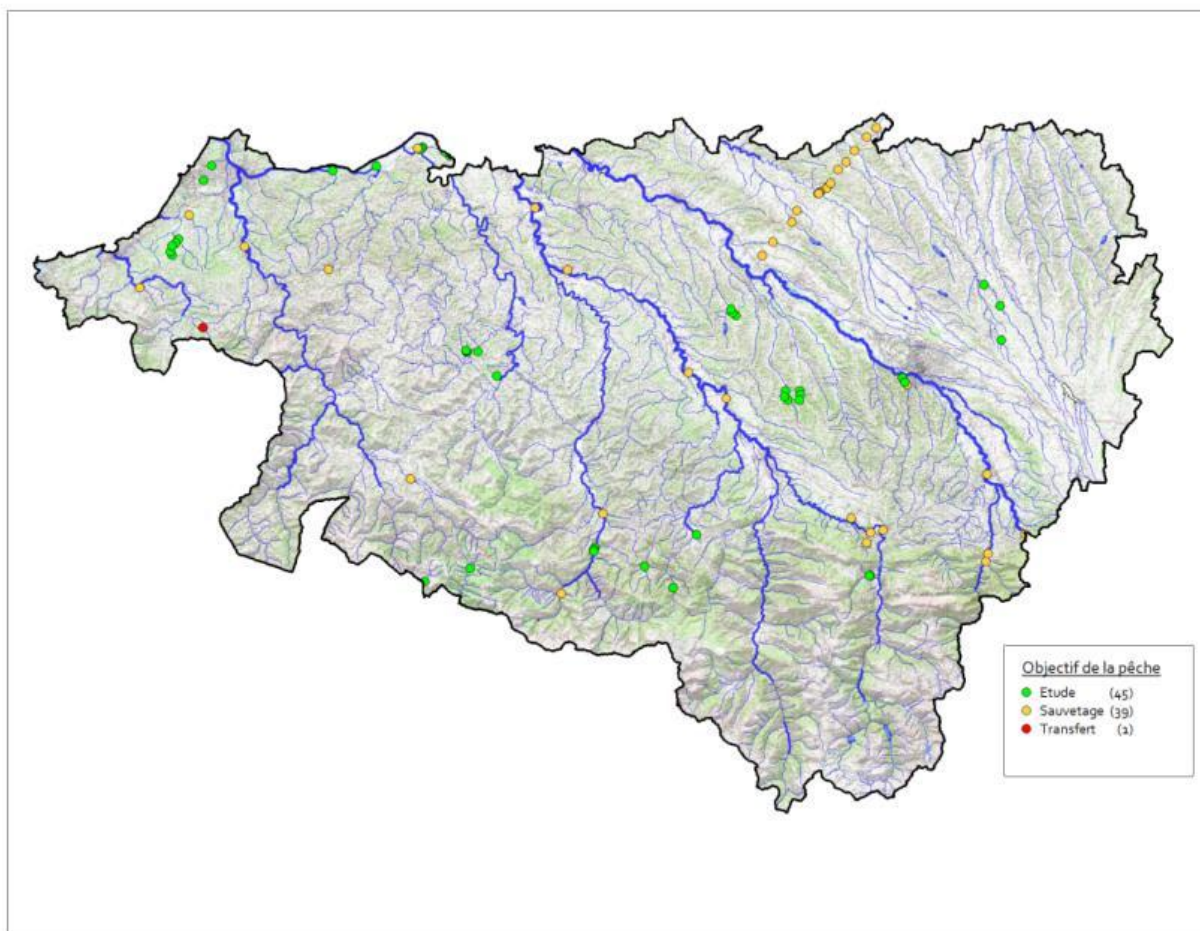
# GARDERIE-PECHES ELECTRIQUES

## Garderie : synthèse des activités 2012

PERIODES & NOMBRE DE SORTIES (moyenne des trois Agents)	MISSIONS TECHNIQUES	MISSIONS DE SURVEILLANCE
De Janvier à Février	Régulation du Grand Cormoran, Recensement des frayères truites et saumons, Pêches électriques de sauvegarde, Manipulation frayères, Bureau	Surveillance des cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories piscicoles, Anti-braconnage de nuit (civelles, grenouilles)
Nombre de sorties	25	10
De Mars à Mai	Manipulation des frayères, repérage frayères à Brochet, Pêches électriques de sauvegarde et d'inventaire, Journée de contrôle matériel de pêche électrique Participation aux alevinages en tocans (Migradour), Bureau et réunions	Surveillance des cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories piscicoles, Anti-braconnage de nuit (civelles, grenouilles) Participation plan de contrôle ONEMA
Nombre de sorties	19	29
De Juin à Septembre	Pêches électriques de sauvegarde et d'inventaire, Participations aux pêches électriques d'inventaire de MIGRADOUR, anguilles et saumons. Participations aux pêches électriques d'inventaire d' l'ONEMA Bureau et réunions	Surveillance des cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories piscicoles, Anti-braconnage de nuit (anguille)
Nombre de sorties	50	34
D'Octobre à Décembre	Pêches électriques de sauvegarde et d'inventaire, Régulation du grand cormoran, Recensement frayères à salmonidés (truites, saumons), Journée de formation au secourisme. Bureau et réunions	Surveillance des cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories piscicoles, Anti-braconnage de nuit (civelles)
Nombre de sorties	31	10



## Pêches électriques : synthèse des activités 2012



Carte 2 : Localisation des pêches électriques de la Fédération en 2012

En 2012, la Fédération a réorienté ses interventions afin de développer sa propre expertise tout en réduisant sa participation aux réseaux de suivis piscicoles classiques (ONEMA et MIGRADOUR) : en conséquence, la Fédération a pu mener ses propres inventaires conformément aux préconisations du PDPG, notamment pour inventorier certains cours d'eau où les données étaient anciennes, voire absentes, afin de mieux appréhender son patrimoine piscicole et/ou son évolution, ainsi que pour répondre aux sollicitations -toujours plus nombreuses, notamment pour les sauvetages-. Cela a conduit à une augmentation de 174 % du nombre de pêches par rapport à 2011. Ci-après, résumé des principales opérations.

Dates	Objectif	Nom de la station	Nom du Cours d'eau	Commune	Catégorie Piscicole	Population piscicole
18/01	Etude	Bras du Pazané (Sud Péage)	le pazané	Sames	2	CHE PES PCH PSR CRE GAM
18/01	Etude	Sames (Nord péage)	le pazané	Sames	2	GAM ANG
18/01	Etude	OH276 (Sud péage)	le pazané	Sames	2	EPI PSR GAM
21/03	Etude	Hastingues aval	le pazané	Hastingues	2	ANG LOF GOU VAI

21/03	Etude	Hastings intermédiaire	le pazané	Hastings	2	LOF GOU ANG VAI
21/03	Etude	Hastings amont	le pazané	Hastings	2	LOF
03/04	Etude	Latchague-Montbrun	le maharin	Anglet	2	ANG
17/04	Etude	ancienne STEP d'Ahetze	l'uroneko erreka	Ahetze	2	ANG LOF GOU TRF VAI
17/04/2012	Etude	Lavoir d'Ahetze	l'uroneko erreka	Ahetze	2	VAI LOF ANG
17/04	Etude	Uronea (Ahetze)	l'uroneko erreka	Ahetze	2	ANG VAI LOF
17/04	Etude	aval rejet CSDU	le zalpaiako erreka	Saint-Pée-sur-Nivelle	2	
17/04	Etude	amont rejet CSDU	le zalpaiako erreka	Saint-Pée-sur-Nivelle	2	
17/04	Etude	Uroneko aval confluence Teyletcheko et Zalpaiako	l'uroneko erreka	Saint-Pée-sur-Nivelle	2	VAI ANG
27/06	Etude	amont barrage pisciculture	le saison	Licq-Athérey	1	CHA TRF
27/06	Etude	aval rejet pisciculture	le saison	Licq-Athérey	1	VAI SAT LOF CHA TRF
27/06	Etude	TCC pisciculture	le saison	Licq-Athérey	1	SAT LOF CHA TRF
13/07	Etude	Capdepon	le laà	Vielleségure	1	CHE LOF VAI GOU ANG TRF
13/07	Etude	Le Laà et le Larré au Pont Lahitte	le Larré	Vielleségure	1	CHE LOF GOU VAI TRF
13/07	Etude	amont du gué	le Larré	Lucq-de-Béarn	1	LOF GOU VAI TRF
13/07	Etude	pont d'Isaac	la baylongue	Monein	1	LOF GOU VAI TRF
13/07	Etude	gué de Montis	la baylongue	Monein	1	LOF GOU VAI TRF
13/07	Etude	Laporte-Fray	la baylongue	Monein	1	LOF GOU VAI TRF
13/07	Etude	gué Russin	la lèze	Cardesse	1	LPP LOF GOU VAI TRF
13/07	Etude	Garros	la lèze	Cardesse	1	LPP LOF GOU VAI TRF
13/07	Etude	entre Talou et Casapouey	la lèze	Monein	1	ANG LOF GOU VAI TRF
04/09	Etude	Camping de Barinque	la souye	Barinque	1	ANG CHE LOF TRF VAI GOU
04/09	Etude	Route de Sedzère	le luy de France	Morlaàs	1	ANG LOF LPP TRF GOU VAI
04/09	Etude	ruines du Moulin de Haudebat	la souye	Higuères-Souye	1	ANG LOF LPP TRF VAI GOU
18/09	Etude	parcours jeune	le virgou	Arette	1	ANG TRF TRP GOU LOF VAI
18/09	Etude	Pont de Blancou	le vert de barlanès	Lanne-en-Barétous	1	ANG CHA TRF
18/09	Etude	TCC centrale d'Arette	VERT	Arette	1	TRF
19/09	Etude	aval du pont de la D294	l'arrioubeigt	Bielle	1	TRF
19/09	Etude	amont du pont de la D294	l'arrioubeigt	Bielle	1	TRF
21/09	Etude	aval Lac d'Iraty	l'iratiko erreka	Mendive	1	TRF VAI
21/09	Etude	l'archilondok o Erreka ou Egurguy	l'archilondok o Erreka ou Egurguy	Lecumberry	1	VAI TRF
02/10	Etude	aval éloigné pollution	le lakugnéko erreka	Beyrie-sur-Joyeuse	1	GOU LOF VAI
02/10	Etude	station polluée	le lakugnéko erreka	Beyrie-sur-Joyeuse	1	GOU VAI
02/10	Etude	amont pollution	le lakugnéko erreka	Beyrie-sur-Joyeuse	1	ANG GOU LOF TRF VAI

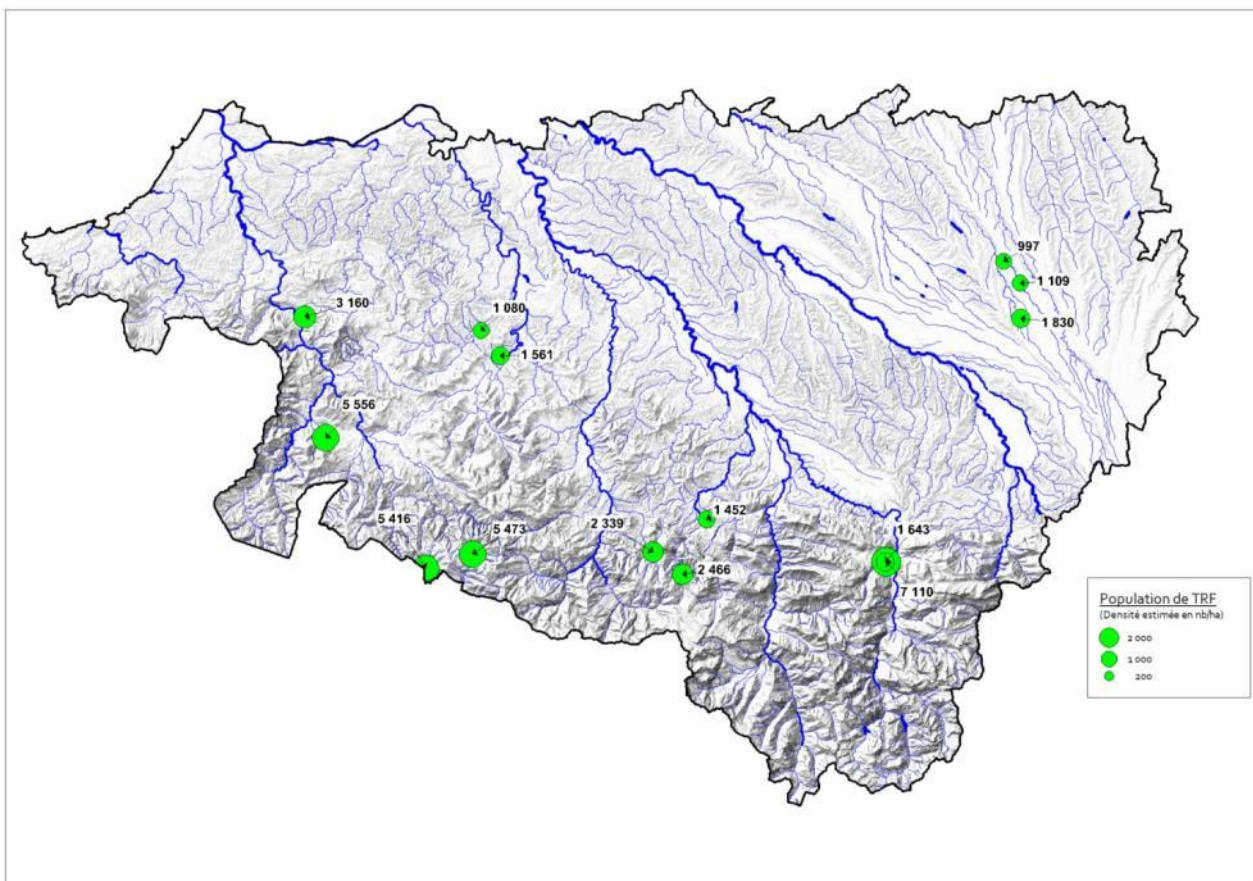
02/10	Etude	l'hestapeko erreka	l'hestapeko erreka	Beyrie-sur-Joyeuse	1	ANG TRF LOF VAI
02/10	Etude	l'harambeltzk o erreka	l'harambeltzk o erreka	Ostabat-Asme	1	LOF TRF GOU VAI
04/10	Etude	Munho Vieux	la joyeuse	Urt	2	EPI FLE CAS CHE PES VAI BRE ANG GAM PSR VAN ABL
05/10	Etude	Estiahiau	l'ardnavy	Urcuit	2	GAM PER BAF MUP FLE GAR CHE PSR ABL ANG VAN
12/10	Etude	parcours "prendre et relâcher"	le neez	Jurançon	1	LOF GOU SAT VAI TRF
19/10	Etude	aval barrage "Bernet"	le neez	Jurançon	1	BAF ANG GOU SAT VAI TRF
14/12	Etude	Montdeville	ruisseau sans nom	Anglet	0	CAD ANG
16/05	Sauvetage	Gastelhur	l'argelous	Arbonne	2	VAI TRF LPP LOF GOU GAR ANG
07/06	Sauvetage	Canal d'amenée Centrale d'Auterrive	le gave d'oloron	Auterrive	2	VAN LPM CHE BAF ANG LOF GOU VAI
08/06	Sauvetage	TIGF- (Nord)	le laplantette	Morlanne	2	LOF
08/06	Sauvetage	TIGF-Bras de l'Aubin	l'aubin	Arthez-de-Béarn	2	
18/06	Sauvetage	TIGF-Bras Luy de Béarn	le luy de béarn	Morlanne	2	BAF CHE GOU VAI
18/06	Sauvetage	TIGF-Canal latéral	le luy de béarn	Morlanne	2	VAI LOF GOU CHE CCO
18/06	Sauvetage	TIGF	le lech	Castillon (Canton d'Arthez-de-Béarn)	2	VAI TRF TAN LOF LPP GOU CHE ANG ABL
20/06	Sauvetage	Canal d'amenée centrale de Lauture	le gave de pau	Lestelle-Bétharram	1	ANG LOF GOU SAT LPP CHA TRF VAI
28/06	Sauvetage	TIGF	le lacoste	Morlanne	2	
28/06	Sauvetage	TIGF	le coustalât	Piets-Plasence-Moustrou	1	LOF GAR GOU VAI
29/06	Sauvetage	Canal d'amenée centrale Guerlain	le gave d'oloron	Poey-d'Oloron	1	TRM CHE LPM BAF SAT LPP GOU TRF LOF VAI ANG
02/07	Sauvetage	aval Logibar	le gave de larrau	Larrau	1	ANG CHA TRF
02/07	Sauvetage	BMC EDF Saint-Cricq	le gave d'ossau	Buzy	1	VAI CHA LPP SAT TRM TRF
02/07	Sauvetage	OH276 (Sud péage)	le pazané	Sames	2	GAM
04/07	Sauvetage	TIGF	la geüle	Lacq	1	PER GAR LPP LOF CHE TRF VAI GOU
04/07	Sauvetage	TIGF- (sud)	le laplantette	Morlanne	2	LOF
04/07	Sauvetage	TIGF-Montagut (aval passerelle)	La rance	Montagut	1	ANG TRF CHE GOU VAI LOF
04/07	Sauvetage	prise d'eau AEP à Arthez d'Asson	l'ouzm	Arthez-d'Asson	1	SAT VAI TRF
12/07	Sauvetage	Canal Moulin d'Arki	la nive	Ustaritz	2	LOF GOU VAI BRO SAT TRM BRE TRF VAN PER CHE GAR ANG BAF LPP ABL TOX
19/07	Sauvetage	TIGF-	l'henx	Lacq	1	GAR ANG CHE TOX LOF GOU VAI
20/07	Sauvetage	Canal Sarrailh	Canal Sarrailh	Arudy	1	LOF ANG VAI SAT TRF
26/07	Sauvetage	Galardiko à Ascain	le galardiko erreka	Ascain	1	VAI GOU LOF SAT ANG TRF
06/08	Sauvetage	TIGF	le laricabet	Malaussanne	2	VAI LOF GOU
07/08	Sauvetage	Canal Laprade (usine Caü amont)	le gave d'ossau	Arudy	1	TRM LOF LPP SAT TRF

08/08	Sauvetage	TIGF	le bala	Morlanne	2	
20/08	Sauvetage	TIGF	le luy de béarn	Morlanne	2	ANG TOX LOF GOU CHE GAR BAF ABL
23/08	Sauvetage	Quartier Chapitalia à Hasparren	l'ebasunéko erreka	Hasparren	2	LPP ANG LOF TRF GOU VAI
27/08	Sauvetage	OH270 (péage de Sames)	le pazané	Sames	2	PSR GAM EPI CHE CAS PES BRE ANG
28/08	Sauvetage	TIGF-Montagut	le luy de france	Montagut	1	LPX VAN PAP BAF LOF ABL CHE GOU VAI
28/08	Sauvetage	TIGF Malaussanne	Larritou	Malaussanne	2	
29/08	Sauvetage	Canal de la centrale de Dognen	gave d'oloron	Dognen	1	VAI LOF GOU TAC TRM LPM SAT BAF LPP TRF ANG
06/09	Sauvetage	Canal centrales Nay-Mirepeix		Nay	1	PER LOF GOU ANG SAT CHA TRF VAI
10/09	Sauvetage	Prise d'eau Centrale SHEM (Anciennement Merville)	l'ouzom	Arthez-d'Asson	1	CHA LOF VAI TRF
10/09	Sauvetage	Le Lamisou (usine Messier)	ruisseau le lamisou	Arudy	1	TRF
11/09	Sauvetage	Canal d'amenée centrale Guerlain	le gave d'oloron	Poey-d'Oloron	1	LOF VAI TRM TRF LPP SAT GOU CHE ANG
25/09	Sauvetage	Bras RG Saison	le saison	Alos-Sibas-Abense	1	TRM LPP LOF VAI CHA SAT TRF
25/09	Sauvetage	sous mur d'enceinte	gave d'oloron	Sauveterre-de-Béarn	1	CYP CHE ANG LOF VAI GOU
25/10	Sauvetage	AHAXE-ALCIETTE-BASCASSAN	Le laurhibar	Ahaxe-Alciette-Bascassan	1	LOF TRF VAI
22/11	Sauvetage	Canal Oudoul	le neez	Jurançon	1	PER LPP CAS GAR VAI GOU CHE TRF ANG
02/08	Transfert	aval Barrage Darguy	La nivelle	Ainhoa	1	TAC

Pour ce qui concerne les cours d'eau salmonicoles explorés (cf. carte 3), nous avons pu constater une excellente réussite de la reproduction de la truite 2011/2012, encore meilleure que 2010/2011 qui était déjà très bonne, y compris sur des secteurs considérés comme peu fonctionnels pour cette espèce (bassin du Luy de France notamment). De plus, une nouvelle zone de reproduction naturelle fonctionnelle du saumon atlantique a pu être mise en évidence sur le Neez aval à Jurauçon.







Carte 3 : densité de truites par station en 2012. Les densités > 1500-2000 sont considérées comme moyennes à bonnes suivant le type de cours d'eau (moyenne pour un cours d'eau de montagne, bonne pour le piémont)

Enfin, si la Fédération a réduit sa participation aux réseaux de connaissances habituels avec l'ONEMA et MIGRADOIR, ce ne sont pas moins de 41 hommes/Jours qui y ont été consacrés et répartis comme suit :

- Pêche 5 min du réseau saumon Migradour : 8 journées (12 hommes/jours)
- Pêches Réseau National Anguille avec MIGRADOIR : 11 journées (23 hommes/jours)
- Pêches réseaux ONEMA : 3 journées (6 hommes/jours)

## EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT-ANIMATIONS

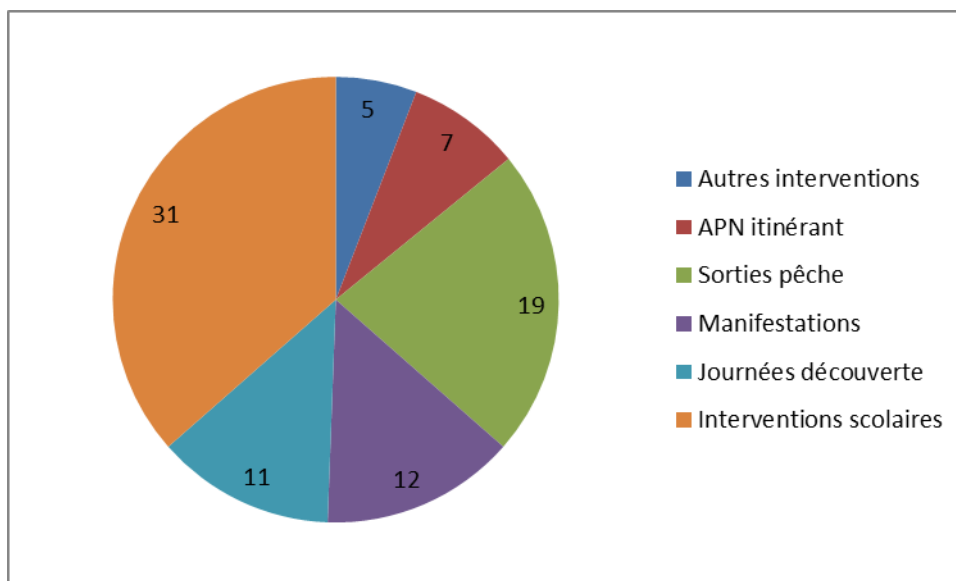
<p><i>Fiche action N° 1 = élaboration et mise en œuvre d'un programme d'interventions en collège</i></p>	<p>Les contenus et les objectifs pédagogiques sont prêts. Le travail restant est de les adapter à l'échelle locale et aux différents animateurs. <b>Après information complémentaires en date du 26/11/2012 de l'Inspection d'Académie, il n'y aura pas de validation de programme en 2013.</b></p>
<p><i>Fiche action N° 2 = élaboration et mise en œuvre d'un programme d'interventions en école primaire</i></p>	<p>Les techniciens associés au programme « brigades vertes » ont pour mission d'intervenir dans les écoles primaires de leur secteur. 9 écoles ont ainsi été suivies, sous la coordination de la Fédération de pêche, pour un total de 34 interventions et 215 élèves !</p>
<p><i>Fiche action N° 3 = élaboration et mise en œuvre d'un programme d'interventions CLSH/hébergements collectifs</i></p>	<p><i>Action reportée en 2013.</i></p>
<p><i>Fiche action N° 4 = accompagnement des activités APN</i></p>	<p>Les cinq APN du département ont été suivis sur le terrain ou bien des rencontres avec les responsables. Le label reste le même mais fait aujourd'hui l'objet d'un suivi plus régulier, notamment en équipement de sécurité et de pêche.</p> <p>Un point vient toutefois renforcer l'obtention du label. Une demi-journée de formation axée sur la sécurité est maintenant obligatoire pour que la Fédération de pêche valide les nouveaux dossiers APN.</p> <p>Une journée de formation pour les bénévoles des APN du département a eu lieu le samedi 22/09/2012. (20 animateurs présents ce jour-là)</p>
<p><i>Fiche action N° 5 = mise en œuvre d'un APN itinérant</i></p>	<p>Deux APN itinérants ont eu lieux en 2012.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>APN itinérant de l'AAPPMA de Bielle et Bilhères</b> quatorze enfants ont bénéficié du programme sur trois mercredis après-midi consécutifs. (06/13 et 20 juin 2012)</li> <li>2) <b>APN itinérant de l'AAPPMA du Pays de Mixe</b> quatre enfants ont bénéficié du programme sur trois mercredis après-midi consécutifs. (10/17et24 octobre 2012)</li> </ol> <p><b>Bilan très positif :</b> l'APN itinérant permet de mettre en valeur les AAPPMA volontaires et de promouvoir le loisir pêche à l'échelle de leur territoire. Il permet également de visualiser la demande de formation localement. L'action sera renouvelée en 2013 avec un objectif de trois APN.</p>

<p><i>Fiche action N° 6 = mise en œuvre des journées « découverte de la pêche et des milieux aquatiques »</i></p>	<p>2012 est l'année d'expérimentation d'une nouvelle formule. Aujourd'hui, nous ciblons les écoles primaires, voire les collèges et non plus les inscriptions libres. L'organisation est, elle aussi, différente car le nombre d'élèves par classe détermine le nombre d'intervenants. Il y a donc moins de journées au total. Pour des raisons d'emploi du temps, certaines associations, partenaires de la première heure, n'ont pas organisé de journées cette année.</p> <p>Pour une « première », le bilan est excellent.</p> <p>Il y a eu onze journées d'organisées pour deux cent trente-cinq participants. Le ratio n'a jamais été aussi bon depuis la création des « journées découvertes de la pêche et des milieux aquatiques ». De plus, elles nécessitent moins de temps pour leur organisation. L'expérience sera renouvelée en 2013.</p>
<p><i>Fiche action N° 7 = mise en œuvre de sorties « initiation pêche »</i></p>	<p>Après l'essoufflement de l'action, une nouvelle formule a été expérimentée : il s'agit d'un cofinancement avec les offices de tourisme et les campings à hauteur de 50% du montant de l'animation.</p> <p>Le bilan est très positif comparativement à l'année dernière.</p> <p>Pour dix-neuf journées et demi-journées, cent neuf personnes ont été initiées à diverses techniques de pêche.</p> <p>L'action sera reconduite en 2013.</p>
<p><i>Fiche action N° 8 = animations ponctuelles</i></p>	<p>Des interventions ponctuelles ont été réalisées. Certaines à la demande des AAPPMA et d'autres de la FDAAPPMA. Elles regroupent les « animations pêche » et « découverte du milieu aquatique » mais également toutes les manifestations où la Fédération était présente. (salons et journées événementielles).</p>

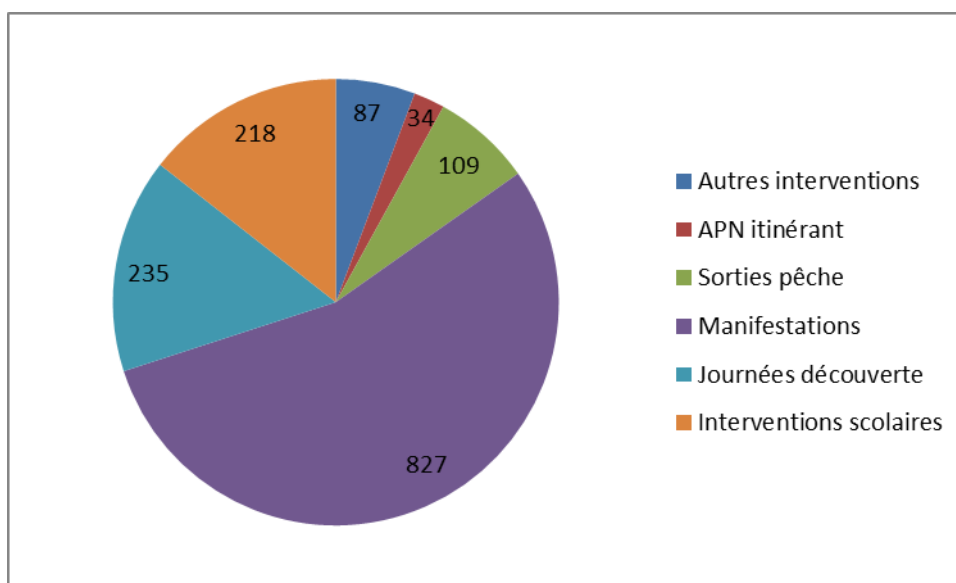




### Nombre d'animations



### Nombre de participants



## Campagne de communication sur la carte de pêche @

### CAMPAGNE NATIONALE TELEVISEE



Une campagne publicitaire télévisée pour la pêche associative de loisir a été réalisée par la FNPF. Elle a pour but de séduire le grand public en valorisant le fait que la pêche est un loisir pluriel, tant au niveau des styles que des cibles et bien entendu mettre en avant le site d'adhésion en ligne : [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr).

Du 13 au 26 février 2013, 1 spot général de 20 secondes et quatre mini spots de 10 secondes ont été diffusés soit 121 passages sur :

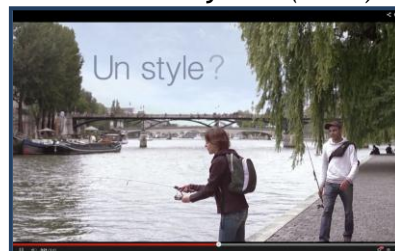
- TF1 (10 passages)
- France 2 (17 passages)
- France 3 (51 passages)
- France 5 (43 passages).

Ils présentent différents portraits de pêcheur intitulés :

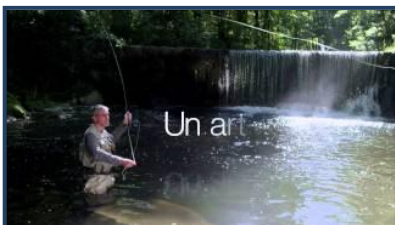
*Femme « Un sport ? »*



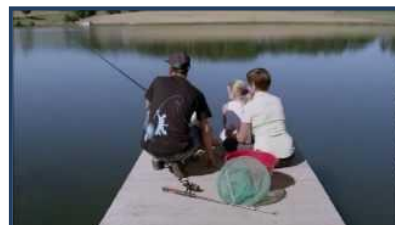
*Ville « Un style ? » (10sec)*



*Mouche « Un art ? »*



*Famille « Un plaisir ? » (10sec)*



**Calendrier passage spot TV " A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche...  
"Chaines nationales TF1, France 2, France 3, France 5**

Chaine	horaire	durée en sec	Titre	Chaine	horaire	durée en sec	Titre	Chaine	horaire	durée en sec	Titre
Mercredi 13 février				Mardi 19 février				Dimanche 24 février			
TF1	13:30	20	CARTEDEPECHE.FR	France 2	06:30	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	11:02	10	LA VILLE
France 3	19:25	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	10:00	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	12:10	20	CARTEDEPECHE.FR
France 2	19:35	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	10:30	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	12:32	10	FEMME
Jeudi 14 février				France 3	11:40	10	FEMME	France 5	16:00	20	CARTEDEPECHE.FR
France 5	10:00	20	CARTEDEPECHE.FR	TF1	13:30	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	16:40	10	MOUCHE
TF1	13:30	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	13:45	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	17:00	10	FAMILLE
France 2	12:05	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	16:00	20	CARTEDEPECHE.FR	Lundi 25 février			
France 3	14:45	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	18:30	10	FAMILLE	France 2	06:30	20	CARTEDEPECHE.FR
France 5	16:00	10	LA VILLE	Mercredi 20 février				France 5	10:00	20	CARTEDEPECHE.FR
France 3	16:15	20	CARTEDEPECHE.FR	France 2	06:30	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	10:50	20	CARTEDEPECHE.FR
France 5	17:30	10	MOUCHE	France 5	10:00	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	11:15	10	FEMME
France 2	19:10	10	MOUCHE	France 3	10:50	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	12:00	10	FEMME
vendredi 15 février				France 3	11:40	10	LA VILLE	TF1	13:30	20	CARTEDEPECHE.FR
France 5	10:00	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	12:00	10	FAMILLE	France 5	16:30	20	CARTEDEPECHE.FR
France 3	10:30	20	CARTEDEPECHE.FR	TF1	13:30	10	FAMILLE	France 3	17:20	10	LA VILLE
France 3	11:15	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	16:30	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	17:30	10	LA VILLE
France 5	12:00	10	FAMILLE	France 3	17:30	10	FAMILLE	France 3	17:30	20	CARTEDEPECHE.FR
France 2	12:05	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	17:32	10	MOUCHE	France 2	19:57	10	FAMILLE
TF1	13:30	10	MOUCHE	France 2	18:15	20	CARTEDEPECHE.FR	Mardi 26 février			
France 3	13:45	20	CARTEDEPECHE.FR	Jeudi 21 février				France 2	06:30	20	CARTEDEPECHE.FR
France 5	16:00	10	MOUCHE	France 5	10:00	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	10:00	20	CARTEDEPECHE.FR
France 5	17:32	10	LA VILLE	France 3	10:30	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	10:30	20	CARTEDEPECHE.FR
France 3	18:45	10	FAMILLE	France 3	11:40	10	MOUCHE	France 3	10:50	20	CARTEDEPECHE.FR
Samedi 16 février				TF1	13:30	10	FEMME	France 3	11:15	10	MOUCHE
France 5	10:02	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	13:45	20	CARTEDEPECHE.FR	TF1	13:30	10	FAMILLE
France 5	11:00	10	FAMILLE	France 3	14:45	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	13:45	20	CARTEDEPECHE.FR
France 2	12:20	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	16:00	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	14:45	20	CARTEDEPECHE.FR
France 3	14:20	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	16:15	10	FEMME	France 5	16:00	20	CARTEDEPECHE.FR
France 5	15:02	10	MOUCHE	France 3	19:25	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	16:15	10	FAMILLE
France 3	15:30	20	CARTEDEPECHE.FR	France 2	19:35	10	LA VILLE	France 2	19:57	10	FAMILLE
France 3	17:20	10	FAMILLE	Vendredi 22 février							
Dimanche 17 février				France 5	10:00	20	CARTEDEPECHE.FR				
France 5	11:02	10	LA VILLE	France 3	10:30	20	CARTEDEPECHE.FR				
France 5	12:32	10	FEMME	France 3	11:15	10	LA VILLE				
France 3	16:00	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	12:00	10	FAMILLE				
France 5	16:00	20	CARTEDEPECHE.FR	TF1	13:30	10	LA VILLE				
France 5	16:40	10	MOUCHE	France 5	16:30	20	CARTEDEPECHE.FR				
France 3	17:00	10	MOUCHE	France 3	17:00	20	CARTEDEPECHE.FR				
France 2	19:09	10	MOUCHE	France 3	17:20	20	CARTEDEPECHE.FR				
Lundi 18 février				France 2	19:57	10	FAMILLE				
France 5	10:00	20	CARTEDEPECHE.FR	Samedi 23 février							
France 3	10:50	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	10:02	20	CARTEDEPECHE.FR				
France 2	11:25	20	CARTEDEPECHE.FR	France 2	10:50	20	CARTEDEPECHE.FR				
France 3	11:40	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	11:00	10	FAMILLE				
France 5	12:00	10	FEMME	France 3	12:10	10	FAMILLE				
TF1	13:30	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	13:45	20	CARTEDEPECHE.FR				
France 5	16:30	20	CARTEDEPECHE.FR	France 3	14:20	10	MOUCHE				
France 3	17:20	20	CARTEDEPECHE.FR	France 5	15:02	20	CARTEDEPECHE.FR				
France 5	17:32	10	LA VILLE	France 5	15:52	10	MOUCHE				
France 3	18:30	10	FEMME	France 3	17:20	10	FEMME				
France 3	19:25	10	MOUCHE	France 3	19:05	10	LA VILLE				

## CAMPAGNE REGIONALE TELEVISEE

En renfort de la communication nationale, l'UFBAG (Union régionale des Fédérations du Bassin de l'Adour Garonne) dont fait partie la Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques) a choisi de communiquer à une dimension régionale par un dispositif exceptionnel au niveau des chaînes de France 3 (pour plus de renseignements aller sur le site [www.youtube.com/cartedepeche](http://www.youtube.com/cartedepeche) )

Nombre de passages	Dates 1 <sup>er</sup> passage	Dates 2 <sup>ème</sup> passage
56 spots	24 février au 9 mars	17 au 30 avril

Coût de la campagne régionale après subvention: 1034€98 pour la Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques

## VISUELS

Deux séries de visuels presse ont été réalisées :



- Des annonces « Noël ou fêtes de fin d'année » pour informer de la disponibilité des cartes de pêche sur le site [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr) à partir du 15 décembre 2012

- Des annonces génériques issues des visuels de la campagne « à chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) »

- Des autocollants « ici votre carte de pêche » et des étuis pour protéger une carte de pêche ont été remis aux dépositaires des

Pyrénées-Atlantiques.

## Sites web

Trois sites internet sont dédiés à la pêche dans les Pyrénées-Atlantiques et ont été mis à jour en ce début d'année :

- Le site [www.federationpeche.fr/64/](http://www.federationpeche.fr/64/) consacré aux informations réglementaires sur la pêche dans les Pyrénées atlantiques.

- Le site [www.peche64.com](http://www.peche64.com) où 118 parcours de pêche (lacs/parcours jeunes/no-kill) ont été mis à jour pour la saison 2013. On peut trouver les informations réglementaires, les types de parcours (no-kill, les parcours « jeunes » et les lacs) ainsi que les dates d'ouverture de pêche et la géolocalisation du parcours.

- le blog [pro.peche64.com](http://pro.peche64.com) : la Fédération de Pêche participe régulièrement tout au long de l'année à la rédaction de contenus sur ce blog (environ une quinzaine pour l'année 2012).

Par ailleurs, la première newsletter a été envoyée via l'interface du site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) , le mardi 5 mars 2013, à destination de tous les



pêcheurs ayant communiqué leur adresse mail depuis décembre 2011 (1191 personnes). La Fédération de pêche a ainsi souhaité une bonne ouverture de pêche en 1ère catégorie.

## Presse quotidienne régionale

### PRESSE ECRITE

**15 mai 2012 : Communiqué de presse :** article rédigé « Bilan de l'Assemblée Générale de la Fédération de pêche ». (Parutions : sud-ouest Béarn et pays basque ; la République ; la semaine du Pays Basque)

**21 Septembre 2012 : Communiqué de presse :** rappel des dates de fermeture de la pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie et lacs de montagne.

**2 Octobre 2012 : Communiqué de presse** à l'occasion des Journées de l'Industrie Electrique d'EDF et en partenariat avec la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques (tenue d'un stand commun à la centrale de Baigt- de-Béarn).

**12 novembre 2012 10h00 : Point presse :** Résultat sur l' « Etude de l'évolution des paramètres hydromorphologiques et de la fonctionnalité des habitats piscicoles en fonction des variations de débits sur le gave d'Ossau »

**17 DECEMBRE 2012 : communiqué de presse :** dates d'ouverture de la pêche des carnassiers (1er janvier au 27 janvier 2013).

**21 décembre 2012 :** article rédigé sur les cartes de pêche par internet de la pêche pour insertion dans le journal du Conseil Général (parution le 1<sup>er</sup> trimestre 2013).

**26 février 2013 : Point presse :** En vue de l'ouverture de la pêche en première catégorie, la Fédération a invité la presse écrite le Mardi 26 février 2013. Etaient présents les journalistes de Pyrénées presse (la République/l'Eclair des Pyrénées) et du Sud-ouest. Un dossier de presse a été remis aux journalistes.

**07 mars 2013 :** Communiqué de presse : dates d'ouverture de la pêche de l'anguille jaune

**29 mars 2013 :** Communiqué de presse : sur les animations pêche « ½ journées d'initiation pêche 2013 » (calendrier d'animations).

### PRESSE « AUDIOVISUELLE »

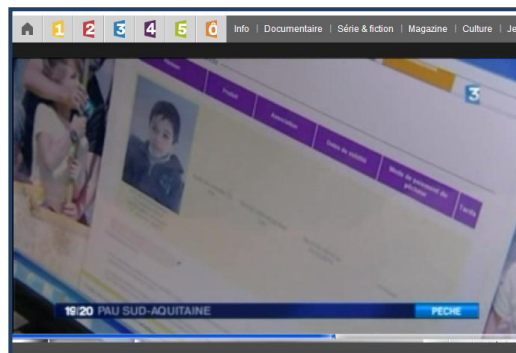


Deux reportages ont été tournés par France3 et diffusés aux JT « Local 19-20 - Pau Sud Aquitaine » et JT « Régional »

- Le **06/03/2013** : reportage mettant en scène l'Agent chargé de la promotion pêche de la Fédération en train de pêcher au bord du Gave de Pau à ORTHEZ et le Président fédéral donnant quelques explications sur la qualité de nos cours d'eau.

Ce reportage a été rediffusé le **07/03/2013** au JT régional.

- Le 08/03/2013 Achat d'une carte de pêche via Internet : reportage montrant un enfant en train d'acheter la carte de pêche dans un magasin de pêche (Dépositaire Magasin pêche64 à ORTHEZ).



- diffusion des dates d'ouverture de pêche à la radio (France Bleu Béarn)

## Editions

### MEMENTO PECHE

Le memento pêche a été édité à 35 000 exemplaires pour l'année 2013 (**15000 exemplaires distribués au Comité Départemental du Tourisme et 20 000 exemplaires distribués par les AAPPMA**). La Fédération de Pêche s'est chargée de gérer l'impression du document. Le Comité Départemental du Tourisme a réglé la totalité des frais de conception du memento et a versé à la Fédération de pêche une participation aux frais d'impression à hauteur de **6000 €**.

### LIVRES/DOTATIONS

La Fédération de pêche a offert aux membres du Conseil d'Administration et aux Présidents d'AAPPMA un ouvrage intitulé « les poissons d'eau douce » de France éditions biotope. Le livre comprend des clés d'identification et des fiches monographiques détaillant l'écologie, les modes de vie des poissons et intégrant des cartes de répartition.



# SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA



*Truites farios du gave d'Ossau - © FDAAPPMA 64*

Assemblée Générale 2013





# ALEVINAGE - GESTION PISCICOLE

## Montant des achats d'œufs et de poissons

ARUDY (*)		
ASS. DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE		277,13
BASABURUA		12 456,16
BATBIELHE		7 719,43
BIELLE		3 045,27
GAULE ASPOISE		466,50
GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS		3 846,01
GAULE ORTHEZIENNE		7 610,99
GAULE PALOISE		14 036,23
GAULE PUYOLAISE		1 556,62
GAVE D'OLORON		6 674,77
GURE ERREKAK(*)		
INTER CANTONALE DES BAISES		8 067,31
LARUNS		9 148,75
NIVE	aucun	0,00
NIVELLE		2 520,00
PAYS DE MIXE		453,65
PAYS DE SOULE		1 638,16
PESQUIT		8 217,74
(*) aucun bilan reçu à ce jour à la Fédération		87 734,72

## Nature des déversements

		Quantité	KG
TRUITE FARIO	OEUFS	374 325	
	DONT B.V.	45	
	ALEVINS	35 500	
	TRUITELLES	2 600	
	ADULTES		2 506
TRUITE ARC-EN-CIEL	TRUITELLES	1 570	
	ADULTES		7 350
OMBLE CHEVALIER	OEUFS	30 000	
BROCHET			80
GARDON			670
SANDRE			40
BLACK BASS			70
CARPE			120
TANCHE			70

## Détail des déversements

2012	TRUITE FARIO					TRUITE ARC-EN-CIEL		OMBLE CHEVALIER	BROCHET	GARDON	SANDRE	BLACK BASS	CARPE	TANCHE	€		
	ŒUFS	dont B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	ADULTES	TRUITELLES	ADULTES	Œufs									
AAPPMA	Qté		Qté		Kg	KG	Kg	Qté	Kg	KG	Qté / Kg	Kg	KG	KG	KG	MONTANT	TOTAL
AS. DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE							70									277,13	277,13
BASABURUA	(*) somme figurant dans le rapport d'activités. Aucun détail fourni															(*)	12 456,16
BATBIELHE					880											7 264,12	
							130									455,31	7 719,43
BIELLE	15 000	15														219,50	
					285											2 418,53	
							100									407,24	3 045,27
GAULE ASPOISE				600												66,00	
					56											400,50	466,50
GAULE BARETOUNAISE	45 000															612,43	
					375											3 233,58	3 846,01
					100											812,35	
							830									3 835,04	
									30							329,70	
										270						1 377,00	
												30				972,50	
													120			284,40	7 610,99
					450											3 552,71	
							1 880									7 537,02	
									50							549,50	
										400						2 040,00	
														70		357,00	14 036,23
GAULE PUYOLAISE				2 000												844,00	
							180									712,62	1 556,62
GAVE D'OLORON					200											1 730,20	
							1 180									4 944,57	6 674,77
INTER CANTONALE DES BAISES	164 325	alevibox														1 935,64	
			5 000													105,50	
					40											295,40	
							1 370									5 730,77	8 067,31
	100 000															1 137,69	
			30 000													2 630,00	
					40											332,54	
							910									4 032,21	
								30 000								1 016,31	9 148,75
NIVE																	0,00
NIVELLE							600									2 520,00	2 520,00
PAYS DE MIXE							100									453,65	453,65
PAYS DE SOULE	50 000	30														777,27	
				500												211,00	
					80											649,89	1 638,16
PESQUIT						1 570										6 744,94	
											40					694,80	
												40				778,00	8 217,74
TOTAL	374 325	45	35 500	2 600	2 506	1 570	7 350	30 000	80	670	40	70	120	70		75 278,56	87 734,72

## Productions à partir des écloséries d'AAPPMA, alevibox...

AAPPMA	ŒUFS INCUBES				PRODUCTION		
	Espèce	Provenance	Quantité	KG / Quantité	Stade	Valeur (1)	
<b>GAULE BARETOUNAISE &amp; DES VERTS</b>							
Alevi-box	26-févr-12	TRF	Peillen	6 000	pas d'info		
Eclosérie	26-févr	TRF	Peillen	39 000			
			Peillen	40 000	48 000 Résorption vésicule	777,60 €	
<b>INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES</b>							
	janv-12	TRF	Viviers de Sarrance	21 000	16 800 Résorption vésicule	272,16 €	
Alevi-box	févr-12	TRF	Viviers de Sarrance	35 700	8 925 Résorption vésicule	144,59 €	
	mars-12	TRF	Viviers de Sarrance	72 000	47 520 Résorption vésicule	769,82 €	
	avr-12	TRF	Viviers de Sarrance	35 625	11 828 Résorption vésicule	191,61 €	
			<b>Total</b>	<b>164 325</b>	<b>85 073</b>	<b>1 378,17 €</b>	
<b>LARUNS</b>							
Eclosérie rue Barthègue		TRF	Cauterets	100 000	25 000 Alevins 4/5 mois	2 125,00 €	
			Ombles chevalier	30 000	8 000 4cm	924,88 €	
<b>GAULE PUYOLAISE</b>							
Stations de grossissement de St Girons et Habas		TRF	Pisc. Du Neez ou Cauterets	3000 truitelles et 5000 alevins	740 kg	Adulte	
						Valeur (2) 6 142,00 €	

Valeurs (1) Prix 2008/2009 Pis. Cauterets revalorisés

(2) 8,30 €TTC/Kg Prix Pisciculture du NEEZ en 2012

## SYNTHESE DES ACTIONS ENTREPRISES

THEMATIQUES	AAPPMA					
	ARUDY	BASABURÛA	BATBIELHE	BIELLE	G. ASPOISE	G. BARETOUNAISE
<b>I - GESTION PISCICOLE</b>						
Entretien cours d'eau		Nettoyage Gave de LARRAU	Nettoyage de rivières			
Restauration et (ou) protection milieux aquatiques		Projet de convention avec la SHEM pour suivi environnemental secteurs court-circuités		Projet avec la SHEM restauration ruisseau ARRIU-GAST		
Etudes	Brigade Verte			Brigade Verte Mise en œuvre PGP	Brigade Verte	Brigade Verte Mise en œuvre PGP
<b>II - HALIEUTISME</b>						
Parcours de pêche		Signalisation			Signalisation coins pêche	Signalisation Aménagement coin pêche
Animations et autres manifestations	Concours Jeunes lac DUCRETS	Journées "initiation pêche"	Journées "Découvertes"	Atelier pêche itinérant pour les Jeunes (initiation, découverte)	Journées "Découvertes"	Journées "Découvertes"
Concours, compétitions			Concours Fête de la pêche lac du SARGAILLOUSE	Concours Jeunes	Fête de l'eau et de la pêche	
<b>III - AUTRES</b>						
Communication		Site internet (mise à jour)	Expérimentation ventes de cartes par internet (AAPPMA+dépositaire)	Expérimentation ventes de cartes par internet (AAPPMA+dépositaires)	Expérimentation ventes de cartes par internet (AAPPMA+dépositaire)	
Transfrontalier					Tourisme pêche transfrontalier / ARAGON	Participation au GEVERT

THEMATIQUES	AAPPMA					
	G. ORTHEZIENNE	G. PALOISE	G. PUYOLAISE	G. OLORON	BAÏSES	LARUNS
<b>I - GESTION PISCICOLE</b>						
Entretien cours d'eau				Entretien site OSSERAIN		
Restauration et (ou) protection milieux aquatiques	Mise en service du bassin RNA ** à la Saligue aux Oiseaux Aménagements Barthes de BIRON + frayères au carnadrome					
Etudes	Brigade Verte			Brigade Verte Test efficacité zones de frayères		Brigade Verte
<b>II - HALIEUTISME</b>						
Parcours de pêche				Aménagement coin de pêche AREN		
Animations et autres manifestations	APN	APN			Initiations informatiques du site cartes de pêche (dans "cyber bases")	
Concours, compétitions	Concours dont "pêche au gros"		Concours		Concours	
<b>III - AUTRES</b>						
Communication	Ventes de cartes par internet uniquement (AAPPMA+dépositaires)	Expérimentation ventes de cartes par internet (dépositaires)		Expérimentation ventes de cartes par internet (AAPPMA+dépositaire)  Colloque à OLORON	Expérimentation ventes de cartes par internet (AAPPMA+dépositaire)  Soirées Réunions Alevibox	

THEMATIQUES	AAPPMA					
	APRN	NIVE	NIVELLE	P. MIXE	P. SOULE	PESQUIT
<b>I - GESTION PISCICOLE</b>						
Entretien cours d'eau		Nettoyage NIVE		Entretien ruisseaux (avec Assoc. AMIKUZEXO ERREKEN LAGUNAK) et lac de CAMOU (accès)		Programme pluriannuel d'entretien du lac de l'AUBIN (avec Communauté Communes d'ARHEZ, ARNOS, DOAZON, le CREN Aquitaine et les irrigants ) Participation Journées "OCEANE" : nettoyage lac AYGUELONGUE OUSSERE, lac d'ARZACQ Journée "Propreté" SOUST à BOSDARROS
Restauration et (ou) protection milieux aquatiques					Projet LEADER	Aménagement caches lac de BOUEILH
Etudes	Inventaires piscicoles ESTANYOU Suivi anguilles avec MIGRADOUR Pêches de sauvegarde Recensement frayères saumons/truites de mer Inventaire zones de présence "Renouée du Japon"(prog Natura 2000)	Brigade Verte	Mise en place Brigade Verte		Brigade Verte	Brigade Verte
<b>II - HALIEUTISME</b>						
Parcours de pêche		Signalisation Baux Domaine public NIVE Aménagements coin de pêche "Brochets" à USTARITZ				
Animations et autres manifestations	Journées "Découvertes" et initiation pêche	Salon de la pêche ST MARTIN d'ARROSSA Journées "Découvertes" Club Mouche ERROBI Accueil Association "GOBAGES"	APN Journées "Découvertes" avec Concours Jeunes Fishing Day (Jeunes) DECATHLON lac ST-PEE Participation journée Associations ST-J.LUZ Animation école ARRETXEA avec CPIE et centes de loisirs SARE - BIDART	Journées "Découvertes" et initiation pêche	Journées "Découvertes"	APN Action de sensibilisation avec lycée de MONTARDON / Lac de l'AYGUELONGUE Interventions scolaires, Centre de Loisirs Club "Nature" avec collège ARZACQ Contrat éducatif temps libre avec Cté Communes d'ARZACQ  Festivales de BILLERE
Concours, compétitions	Fête de la Pêche lac d'IHOLDY		Fête du lac de ST-PEE		Concours	
<b>III - AUTRES</b>						
Communication	Expérimentation ventes de cartes par internet (AAPPMA)  Refonte site internet		Expérimentation ventes de cartes par internet (AAPPMA)	Site internet Expérimentation ventes de cartes par internet (dépositaire)		Expérimentation ventes de cartes par internet (AAPPMA+dépositaires)
Transfrontalier		Participation au GEVERT	Participation au GEVERT		Participation au GEVERT	

# EXAMEN DES VOEUX



Lacs d'Ayous - © Stonefly

Assemblée Générale 2013



